

**Assemblée réunie
de la Commission communautaire commune**

**Séance plénière
du vendredi 20 décembre 1991**

SOMMAIRE

	Pages
EXCUSE	17
COMMUNICATIONS:	
Chambre des Représentants	17
Composition des Commissions — Modifications	17
PROJETS D'ORDONNANCE:	
Projet d'ordonnance contenant le budget des Voies et Moyens de la Commission communautaire commune pour l'année budgétaire 1992	17
Projet d'ordonnance contenant le budget des Dépenses de la Commission communautaire commune pour l'année budgétaire 1992	17
Budget administratif de la Commission communautaire commune pour l'année budgétaire 1992	17
Discussion générale conjointe. — <i>Orateurs:</i> MM. Harmel, rapporteur, Thys, membre du Collège réuni, compétent pour la Politique de Santé, Guillaume, Mmes Schoenmaekers-Clerckx, Van Tichelen, MM. Duponcelle, Cauwelier, Cools, Galand, Maingain, Harmel, Chabert, membre du Collège réuni, compétent pour la Politique de Santé, Gosuin, membre du Collège réuni, compétent pour la Politique d'Aide aux personnes, Grijp, membre du Collège réuni, compétent pour la Politique d'Aide aux personnes	17
Discussion des articles	39

**Verenigde Vergadering van
de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie**

**Plenaire vergadering
van vrijdag 20 december 1991**

INHOUDSOPGAVE

	Blz.
VERONTSCHULDIGD	17
MEDEDELINGEN:	
Kamer van Volksvertegenwoordigers	17
Samenstelling van de Commissies — Wijzigingen	17
ONTWERPEN VAN ORDONNANTIE:	
Ontwerp van ordonnantie houdende de Middelenbegroting van de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie voor het begrotingsjaar 1992	17
Ontwerp van ordonnantie houdende de Uitgavenbegroting van de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie voor het begrotingsjaar 1992	17
Administratieve begroting van de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie voor het begrotingsjaar 1992	17
Samengevoegde algemene bespreking. — <i>Sprekers:</i> de heren Harmel, rapporteur, Thys, lid van het Verenigd College, bevoegd voor het Gezondheidsbeleid, Guillaume, de dames Schoenmaekers-Clerckx, Van Tichelen, de heren Duponcelle, Cauwelier, Cools, Galand, Maingain, Harmel, Chabert, lid van het Verenigd College, bevoegd voor het Gezondheidsbeleid, Gosuin, lid van het Verenigd College, bevoegd voor het beleid inzake Bijstand aan personen, Grijp, lid van het Verenigd College, bevoegd voor het beleid inzake Bijstand aan personen	17
Artikelsgewijze bespreking	39

	Pages		Blz.
ORDRE DES TRAVAUX	42	REGELING VAN DE WERKZAAMHEDEN	42
VOTE:		STEMMING:	
Vote au scrutin secret sur la liste des représentants des populations d'origine étrangère au sein de la Commission mixte de concertation entre les institutions régionales et les milieux de population d'origine étrangère de la Région de Bruxelles-Capitale	43	Geheime stemming over de lijst van de vertegenwoordigers van de bevolkingsgroepen van buitenlandse oorsprong binnen de gemengde Commissie ter overleg tussen de gewestelijke instellingen en de bevolkingsgroepen van buitenlandse oorsprong in het Brusselse Hoofdstedelijk Gewest	43
VOTES NOMINATIFS:		NAAMSTEMMINGEN:	
Votes réservés, votes sur l'ensemble des projets d'ordonnance et sur la motion de conformité	44	Aangehouden stemmings, stemmings over het geheel van de ontwerpen van ordonnantie en over de conformiteitsmotie	44
RESULTAT DU SCRUTIN SECRET	48	UITSLAG VAN DE GEHEIME STEMMING	48

PRESIDENCE DE M. POULLET, PRESIDENT
VOORZITTERSCHAP VAN DE HEER POULLET, VOORZITTER

— *La séance est ouverte à 9 h 35.*

De vergadering wordt geopend om 9 u. 35.

M. le Président. — Je déclare ouverte la séance plénière de l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune du vendredi 20 décembre 1991.

Ik verklaar de plenaire vergadering van de Verenigde Vergadering van de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie van vrijdag 20 december 1991 geopend.

EXCUSE — VERONTSCHULDIGD

M. Beauthier, Mme de Ville de Gozet.

**COMMUNICATION FAITE
A L'ASSEMBLEE REUNIE**

Chambre des représentants

**MEDEDELING AAN DE VERENIGDE
VERGADERING**

Kamer van Volksvertegenwoordigers

M. le Président. — Par lettre du 16 décembre 1991, la Chambre des Représentants fait connaître qu'elle s'est constituée en sa séance de ce jour.

Bij brief van 16 december 1991 brengt de Kamer van Volksvertegenwoordigers de Verenigde Vergadering ter kennis dat zij zich ter vergadering van die dag heeft geconstitueerd.

**MODIFICATIONS DE LA COMPOSITION
DES COMMISSIONS**

**WIJZIGINGEN VAN DE SAMENSTELLING
VAN DE COMMISSIES**

M. le Président. — Par lettre du 18 décembre dernier, les groupes PRL, FDF et PSC m'ont communiqué diverses modifications dans la composition des commissions à la suite de la démission de plusieurs conseillers.

Elles figureront au Compte rendu analytique et au Compte rendu intégral de cette séance. (*Voir annexe.*)

J'invite les groupes politiques qui souhaitent encore déposer des propositions de modification à le faire le plus rapidement possible.

Bij brief van 18 december jl. delen de PRL, FDF en PSC-fracties wijzigingen mede in de samenstelling van de commissies naar aanleiding van het ontslag van verschillende leden.

Zij zullen in het Beknopt Verslag en in het Volledig Verslag van deze vergadering opgenomen worden. (*Zie bijlage.*)

Ik nodig de politieke fracties, die nog wijzigingen wensen aan te brengen, uit deze zo vlug mogelijk te willen mededelen.

**PROJET D'ORDONNANCE CONTENANT LE BUDGET
DES VOIES ET MOYENS DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE COMMUNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1992**

**PROJET D'ORDONNANCE CONTENANT LE BUDGET
DES DEPENSES DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE COMMUNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1992**

BUDGET ADMINISTRATIF DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE COMMUNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1992

Discussion générale conjointe

ONTWERP VAN ORDONNANTIE HOUDENDE DE MIDDELENBEGROTING VAN DE GEMEENSCHAPPELIJKE GEMEENSCHAPSCOMMISSIE VOOR HET BEGROTINGSJAAR 1992

ONTWERP VAN ORDONNANTIE HOUDENDE DE UITGAVENBEGROTING VAN DE GEMEENSCHAPPELIJKE GEMEENSCHAPSCOMMISSIE VOOR HET BEGROTINGSJAAR 1992

ADMINISTRATIEVE BEGROTING VAN DE GEMEENSCHAPPELIJKE GEMEENSCHAPSCOMMISSIE VOOR HET BEGROTINGSJAAR 1992

Samengevoegde algemene bespreking

M. le Président. — Mesdames, Messieurs, l'ordre du jour appelle la discussion générale conjointe des projets d'ordonnance tels qu'adoptés par la commission.

Dames en Heren, aan de orde is de samengevoegde algemene bespreking van de ontwerpen van ordonnantie zoals door de commissie aangenomen.

La discussion générale conjointe est ouverte.

De samengevoegde algemene bespreking is geopend.

La parole est à M. Harmel, rapporteur.

M. Harmel, rapporteur. — Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, Chers Collègues, les Ministres Chabert et Thys compétents en matière de budget et de politique de la santé ont, en préambule, demandé d'excuser le dépôt tardif du budget bicommunautaire.

Trois raisons sont, selon eux, à l'origine de ce retard :

1. la volonté du Collège de tenir compte des revendications émises lors de la Table Ronde;
2. le déménagement de l'Administration;
3. la longue discussion sur le budget régional.

Le budget qui nous est proposé présente un boni de 132 millions. Ce boni trouve son origine dans le mode de financement de notre secteur bicommunautaire. Ce solde positif permettra, comme nous l'a expliqué le Ministre Thys, d'honorer dans les années à venir, les engagements accordés dans le cadre de la Table Ronde avec les représentants des secteurs concernés.

En matière de technique budgétaire, ce projet se caractérise par deux aspects :

la suppression des fonds budgétaires;

la liquidation à concurrence de 75 p.c. des subsides réglementés hors visa préalable de la Cour des Comptes.

Le budget général des dépenses s'élève à 1 034,3 millions, soit un accroissement de 5,2 p.c. par rapport au budget 1991.

Depuis l'instauration en 1991 du budget par programme, il se décompose en trois grandes divisions. Le budget 1992 se répartit comme suit :

a) les crédits pour l'administration: 67,9 millions ou 6,5 p.c. du total; le Ministre prévoit une informatisation complète de l'Administration pour 1992;

b) les crédits pour la Santé: 517 millions ou 50 p.c. du total;

c) les crédits pour l'Aide aux personnes: 449,4 millions ou 43,5 p.c. du total.

Les Ministres nous ont présenté quatre axes prioritaires en matière de politique de la Santé :

1. le renforcement des moyens pour la santé mentale;
2. la poursuite de la modernisation de l'infrastructure hospitalière;
3. la prévention et l'éducation à la santé;
4. la création de l'Observatoire de la santé.

Ces quatre lignes de force sont développées dans l'exposé général qui accompagne le budget.

On peut néanmoins relever qu'en matière de soins à domicile, une étude sur les besoins déjà entamée en 1991 sera poursuivie et terminée en 1992. Elle visera à coordonner l'action des différents partenaires. Une collaboration étroite entre le secteur «santé» et le secteur «aide aux personnes» sera développée.

En matière de politique d'aide aux personnes, le Ministre Grijp a souligné que le budget présentait des différences notables par rapport aux budgets 1990 et 1991.

Ces modifications sont dues à des modifications de réglementations qui ont déjà été promulguées ou qui doivent l'être dans les prochains mois. Ces modifications résultent, du moins

dans le secteur des institutions médico-pédagogiques, d'un calcul simplifié basé sur les dépenses réelles constatées et calculées pour l'année 1989. Ces modifications résultent également des conventions qui ont été faites et des accords établis dans le cadre des tables rondes intersectorielles.

Les Ministres Désir et Grijp ont également précisé qu'une révision de la réglementation applicable aux institutions médico-pédagogiques était prévue afin de mieux rencontrer les besoins réels des handicapés en premier lieu et ensuite de l'institution.

Dans le secteur de la Famille, les Ministres Désir et Grijp ont souligné les mesures prises — ont peut notamment citer la valorisation financière des aides familiales et senior, les conditions d'accès à la profession — ou les mesures à prendre, un projet de nouveau statut dont la commission compétente sera informée étant en chantier.

Les Centres de services sociaux ont quant à eux vu se modifier leur fonctionnement; une distinction est faite entre les centres liés aux mutualités et les centres autonomes.

Les Ministres ont ensuite donné quelques explications sur les différentes activités couvertes par le budget de plus ou moins 450 millions consacrés au secteur de l'Aide aux personnes.

On peut notamment souligner :

— la somme de 10 millions inscrite pour les dépenses du Fonds spécial d'assistance;

— l'inscription budgétaire de 180 millions dans le cadre de la politique des handicapés qui correspond essentiellement à des subventions accordées aux IMP;

— une somme de 28,5 millions pour la politique d'aide sociale;

— une somme de 188,7 millions pour la politique consacrée aux Familles, montant à majorer dans le courant de 1992, de 25,2 millions, correspondant au solde 1991 de l'article budgétaire. Elle comprend notamment 61,6 millions consacrés aux centres de service sociaux qui sont en première ligne dans le problème de la lutte contre la pauvreté.

En matière d'investissement, il nous a été communiqué qu'un crédit d'engagement de 40 millions pour la construction de flats pour personnes âgées était prévu — ce que certains ont trouvé trop limité — et qu'un crédit d'engagement de 175 millions était prévu pour les maisons de repos et les IMP.

Au cours de la discussion en commission, plusieurs commissaires, ainsi que les membres du Collège, ont souligné la nécessité d'entreprendre une politique de coordination et de collaboration entre les diverses institutions compétentes, notamment en matière d'aide sociale urgente, de lutte contre le sida, d'aide aux ex-détenus ou de prise en charge des enfants traînant dans les transports en commun.

En réponse à plusieurs questions portant sur l'Observatoire de la santé, les Ministres compétents ont répondu que le protocole d'accord serait signé dans le courant du mois de janvier 1992 et que la collaboration avec la Province se justifiait par l'expérience de cette dernière en la matière. Il a également été précisé que le Conseil consultatif serait mis en place très prochainement. Plusieurs interventions ont évidemment porté sur la problématique des hôpitaux publics.

Le Ministre Thys a rappelé qu'il appartenait au Ministre national des Affaires sociales de fixer le prix de la journée, ce qui nous permettra de déterminer le déficit des hôpitaux. Il a rappelé aussi que les déficits des hôpitaux publics étaient à

charge des communes-mères à partir de l'année budgétaire 1990. Or, malgré de nombreuses démarches faites par le Ministres de la Santé, le Ministre national n'a toujours pas fixé le prix de la journée au-delà de l'année 1987.

Par ailleurs, les Ministres de la Santé ont élaboré un protocole d'accord visant à assainir la situation financière des hôpitaux. Ce protocole approuvé par le Collège réuni le 16 mai dernier, est soumis actuellement à l'Exécutif régional qui doit en délibérer dans le cadre de la problématique de la tutelle sur les communes. Le Ministre national n'a toutefois pas donné suite à cette proposition de protocole, ainsi qu'à celle qui consistait à mettre un expert à la disposition de l'administration nationale pour assister cette dernière dans les travaux relatifs à la fixation du prix de la journée.

Dans ce contexte, le Ministre Thys a aussi déclaré, en réponse à plusieurs membres, qu'on appliquerait à l'hôpital Saint-Pierre les mêmes critères de subsidiation qu'aux autres hôpitaux.

Il a aussi répété que le Collège avait pris depuis deux ans une attitude très claire en matière d'assainissement du déficit des hôpitaux publics.

Le Collège souhaite garder une offre hospitalière de qualité à l'intérieur même de la Ville de Bruxelles. Tout le protocole d'accord élaboré par le Collège est d'ailleurs fondé sur cette conviction.

Dans un autre ordre d'idées, un membre a regretté que rien ne soit prévu en matière de politique d'intégration. Le Ministre Désir a répondu à ce sujet que cette politique relevait en majeure partie de la Région mais que des initiatives de coopération entre les différents pouvoirs pouvaient être prises.

A propos du home Ariane, le même Ministre a reconnu que cette institution avait pris une orientation plus large que celle qui lui avait été confiée à l'origine. Il s'agit là selon lui d'un progrès.

Le home Ariane accueillera donc la nuit et les fins de semaine, en hébergement, les personnes en situation de crise, avec l'obligation de passer le relais dès que les services officiels sont ouverts.

Le Ministre a également précisé que, dès maintenant, un asile de nuit sera ouvert toute l'année et non plus seulement en hiver.

Pour terminer, je souhaite remercier les membres du Conseil pour l'aide précieuse qu'ils ont apportée dans la rédaction du rapport. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

M. le Président. — La parole est à M. Thys, membre du Collège Réuni.

M. Thys, membre du Collège Réuni, compétent pour la politique de Santé. — Monsieur le Président, je remercie le rapporteur mais je lui signale que, dans son exposé, il a commis une erreur en disant que le Ministre régional n'avait pas autorisé la mise d'un membre du personnel à la disposition du Ministre national.

Or c'est le Ministère national qui n'a pas accepté que nous mettions à sa disposition un membre du personnel de notre administration.

M. Harmel, rapporteur. — Monsieur le Président, j'ai dit que malgré de nombreuses démarches faites par les Ministres de la Santé — donc, les Ministres régionaux — le Ministre

national n'avait pas encore fixé le prix de la journée au-delà de l'année 1987.

M. le Président. — La parole est à M. Guillaume.

M. Guillaume. — Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, Membres du Collège, Chers Collègues, avant d'aborder le vif du sujet, c'est-à-dire le budget des voies et moyens et le budget des dépenses de la Commission communautaire commune pour 1992, la discussion de ce budget m'inspire un certain nombre de réflexions générales.

Première réflexion: je suis sceptique quant à l'efficacité du travail et du contrôle parlementaire quand un budget est examiné dans de telles conditions. Alors que la Cour des comptes rappelle fort justement que les projets de budget et leurs annexes doivent être déposés et distribués au plus tard le 30 septembre de l'année précédente et que ces mêmes budgets doivent être approuvés avant le 30 novembre de la même année, ces documents nous ont été adressés début décembre dans la précipitation et nous votons ce budget le 20 décembre dans la même précipitation. En effet, les exposés des Ministres nous sont parvenus en Commission même, le vendredi 6 décembre. Les conseillers n'ont donc pas eu le temps de décortiquer ces exposés avec l'attention qu'il fallait. Enfin, le rapport de la Commission qui ne fait pas que relater le débat en Commission mais qui nous apporte aussi, le cas échéant, des détails et chiffres nouveaux, ne nous est parvenu que quatre jours avant la séance publique d'aujourd'hui. Et à l'instant même, des chiffres supplémentaires nous sont encore communiqués. Les raisons invoquées pour le retard de l'examen du budget ne nous ont guère convaincus.

Comment voulez-vous donc que dans les délais aussi brefs que ceux que je viens d'évoquer et dans une matière aussi complexe et technique, le contrôle démocratique de l'Assemblée réunie puisse s'exercer efficacement et valablement? Vous donnez aux Bruxellois l'impression que le Conseil régional ou la Commission communautaire commune n'est plus qu'une caricature de démocratie.

Ma deuxième réflexion portera sur l'exceptionnelle complexité des institutions bruxelloises en matière de Santé et d'Aide aux personnes et sur l'extrême imbrication de plusieurs niveaux de pouvoirs en cette matière: le National, les Communautés, le bicommunautaire bruxellois et les unicommunautaires francophones et néerlandophones bruxellois. A plusieurs reprises d'ailleurs, nous avons été témoins en Commission de savantes joutes juridiques sur le fait de savoir si, dans telle ou telle matière, nous étions bien compétents ou si au contraire, cette compétence appartenait aux Communautés ou à l'Etat national.

J'ajoute que cette complexité s'est encore accrue par le fait que chaque Ministre, membre du Collège, a voulu y aller de son propre exposé introductif en cette matière. Quatre exposés introductifs, si j'ai bonne mémoire, se recoupent donc ainsi à plusieurs reprises alors qu'il aurait suffi que les quatre Ministres en présentent un seul très complet qu'ils auraient cosigné.

Je ne puis d'ailleurs m'empêcher de constater qu'un budget de 1 034 millions en dépenses et de 1 166 millions en recettes mobilise les cellules grises et les efforts de quatre Ministres, de septante-cinq parlementaires et, si j'ai bonne mémoire, d'une quarantaine de fonctionnaires, sans compter bien entendu les membres des organismes consultatifs.

Venons-en maintenant au budget lui-même.

Je remarquerai tout d'abord que le boni qui se dégage de la comparaison du budget des Voies et Moyens et du budget

des Dépenses est un boni artificiel puisque les recettes sont essentiellement constituées par une dotation; il n'y a donc pas là de quoi pavoiser! En ce qui concerne les dépenses générales de l'administration, je constate que si elles avaient été réduites de 1990 à 1991 de 72 à 63 millions, elles remontent pour 1992 à 67,9 millions.

Une partie non négligeable de cette augmentation, à savoir six millions, est représentée par des jetons de présence à des personnes étrangères à l'administration, — l'utilité d'une telle rémunération pour les membres du Conseil consultatif reste encore à démontrer — ainsi que pour l'achat de machines, mobilier et moyens de transport terrestre, libellé assez sibyllin, faut-il le dire, et qui coûtera plus de deux millions.

Avant d'aborder la politique de la santé proprement dite, j'aimerais savoir comment s'effectuera le contrôle de la Cour des comptes lors du versement aux bénéficiaires des crédits octroyés, puisque nous avons entendu les Ministres dire qu'il était proposé de permettre la liquidation des subsides réglementés hors visa préalable de la Cour des comptes, à concurrence de 75 p.c. des crédits octroyés. Cela signifie-t-il que le contrôle de la Cour des comptes ne s'effectuera que pour 25 p.c. des crédits octroyés ou lors du versement aux bénéficiaires du solde de 25 p.c.?

En matière de politique de la santé proprement dite, si je note avec satisfaction les 750 millions engagés dans le cadre du programme d'investissement pour les hôpitaux et les maisons de repos, je suis très sceptique pour ce qui concerne les frais d'étude de 8 millions, frais d'étude et prestations de tiers effectuées pour compte de la Commission communautaire commune en matière de santé ainsi que de colloques. On nous a répondu en commission que ces 8 millions étaient affectés en partie à la réalisation d'une étude sur les besoins en matière de soins à domicile pour les personnes âgées. Il n'empêche que 8 millions pour des études, sur un budget total de santé de 517 millions, ce n'est pas négligeable du tout et cela me paraît excessif.

En matière d'aide aux personnes, je relève également 4 millions de frais d'étude pour compte de la Commission communautaire commune en matière d'aide aux personnes et de colloques. Là aussi, il s'agit de 4 millions sur un total général de 449 millions, proportion non négligeable également.

En ce qui concerne l'aide aux familles, je relève l'intention du Collège réuni d'élaborer en 1992 un nouveau projet de statut afin que la contribution importante des aides familiales dans l'aide à domicile soit revalorisée. Je note cependant que le Collège précise qu'en matière d'aide familiale, les ménages avec enfants doivent avoir accès à l'aide familiale sans connaître une charge financière excessive. J'aimerais savoir dans quelle mesure les ménages avec enfants vont connaître une charge financière proportionnellement moins importante.

En matière d'aide familiale et de service social, j'ai demandé en outre, en commission, si pour toutes les allocations de base relatives à des subventions, le Collège pouvait fournir une ventilation des crédits accordés à chaque organisme, du moins pour l'année précédente, à savoir pour l'année 1991 ou éventuellement pour l'année 1990. Les Ministres Grijs et Thys m'ont répondu que cette demande ne pouvait être satisfaite en raison du manque actuel d'équipement et de personnel de l'administration de la Commission communautaire commune. Je crois cependant que l'administration devrait être en mesure au moins de communiquer les chiffres pour l'année 1990. En effet, l'année passée, lors de la discussion du budget 1991, j'avais déjà relevé que dans le cadre des subventions aux centres privés de service social en 1989, les organisations socialistes avaient reçu 10 315 000 francs, alors que la

Fédération des mutualités libérales du Brabant n'avait reçu, elle, que 3 419 000 francs. Je précise que je n'ai pas eu le temps de prendre connaissance des documents de répartition et de ventilation de crédits qui viennent d'être distribués à l'Assemblée.

Quoi qu'il en soit, je crains que l'on puisse ainsi multiplier à l'infini les exemples de subsidiations arbitraires ou partisans dans les secteurs de l'aide familiale ou des centres de service social.

En ce qui concerne les centres de planning familial, je note avec satisfaction une augmentation des crédits y afférents, car je pense que leur action est utile. Toutefois, je pense que leur action devrait de plus en plus passer du domaine de la formation à la vie affective et sexuelle, à essentiellement une mission de prévention à l'égard des maladies sexuellement transmissibles dont le Sida, maladie qui risque de constituer dans notre jeunesse un fléau sans précédent. J'aimerais aussi obtenir de plus grandes précisions quant à l'intention exprimée par les Ministres de la Santé de donner une priorité à l'encadrement des médecins généralistes et à la réalisation d'un *vademecum* des dispositions légales et réglementaires concernant le domaine de la toxicomanie et de la désintoxication.

Je m'interroge enfin sur les 40 millions de crédit d'engagement relatifs à la construction de flats pour personnes âgées. Si l'initiative est louable, encore que modeste — qui pourrait d'ailleurs dire le contraire — je trouve bizarre que seules deux communes, ou plutôt deux CPAS, aient introduit des demandes de subsides à cette fin, à savoir Saint-Gilles et Watermael-Boitsfort. J'aimerais bien que le Collège réuni me confirme qu'il a fait un effort d'information au sujet de cette possibilité de subsidiation à l'endroit des dix-sept autres communes et CPAS de notre Région. Bref, j'aimerais que tous les CPAS soient informés de cette possibilité et qu'ils puissent bénéficier, le cas échéant, de cette heureuse initiative.

En conclusion, je vous dirai que le budget des dépenses de la Commission communautaire commune se réduit d'année en année comme une peau de chagrin à cause, sans doute, du droit d'option des diverses institutions: 2 117 millions en 1989, 1 570 millions en 1990 pour atteindre 982 millions en 1991 et remonter légèrement en 1992 à 1 034 millions, alors que ce modeste budget a mobilisé énormément d'énergie, d'encre et de salive.

Tout cela montre que les efforts en matière de santé publique et d'aide aux personnes en Région bruxelloise sont insuffisants tant la pauvreté progresse, tant la population vieillit à cause principalement de la limitation injuste et arbitraire de la Région bruxelloise aux dix-neuf communes. Il est évident, en effet, que les personnes à revenus élevés quittent de plus en plus l'Agglomération proprement dite, où ne subsistent, de plus en plus également, que des personnes belges et immigrées à revenus modestes. Ce sont donc les fondements mêmes de la politique de la Région bruxelloise qui doivent être revus et non simplement la ventilation de quelques p.c. de plus ou de moins à tel ou tel type d'activités du budget de la Commission communautaire commune. L'année passée, à la même époque, en parlant du budget 1991 de la Commission communautaire commune, je l'avais comparé à un damier comportant à peu près autant de cases noires que de cases blanches. Cette année-ci, en raison de l'imprécision volontaire ou involontaire de certains postes budgétaires, je considère que le budget 1992 comporte beaucoup plus de cases noires que de cases blanches. C'est la raison pour laquelle le groupe PRL votera tout à l'heure contre ce budget. (*Applaudissements sur les bancs libéraux.*)

M. le Président. — Permettez-moi, monsieur Guillaume, de faire une petite mise au point au sujet de la distribution des textes. Il est exact que l'exposé introductif du Minsitre Désir ne se trouvait pas dans le rapport que vous aviez reçu initialement. Ce document a été traduit et distribué ce mardi.

M. Guillaume. — Nous l'avons reçu en commission.

M. le Président. — Le rapport se trouvant actuellement sur vos bancs comprend l'ensemble des documents.

M. Guillaume. — Je constate qu'il contient les chiffres que nous avons demandés et qui ne figuraient pas au rapport que nous avons reçu mardi. Le document qui nous est remis aujourd'hui contient une annexe supplémentaire.

De Voorzitter. — Het woord is aan mevrouw Schoenmaekers-Clerckx.

Mevrouw Schoenmaekers-Clerckx. — Mijnheer de Voorzitter, heren Ministers, Collega's, ik wens mijn uiteenzetting aan te vatten met een opmerking! Inmiddels werd de zaak waarover ik het zal hebben reeds rechtgezet, maar toch spreek ik de wens uit dat zulk incident in de toekomst niet meer zou gebeuren.

Het College gaf ons in de commissie een tekst alleen gesteld in het Frans; achteraf werden de zaken rechtgezet. Toch meen ik dat dit een procédé is dat in het bicommunautaire niet kan. Het antwoord dat op dit incident werd gegeven was: u bent meertalig en u verstaat de teksten wel; mijns inziens gaat dit niet op. Ook als men meertalig is, wenst men gerespecteerd te worden in zijn eigen taal en zijn eigen sociologische gevoelswereld.

Mijnheer de Voorzitter, heren van het College, Collega's, wees gerust, mijn betoog zal uiteindelijk positief zijn, maar ik zal aanvangen met de negatieve aspecten.

Het negatieve is eens te meer dat de begroting, toegekend aan Brussel voor sociale zaken en voor gezondheidszorg in het bicommunautaire, ruimschoots onvoldoende blijft, ook al stijgt ze jaarlijks.

Ik weet wel: het is niet onze vergadering die daar op dit ogenblik veel kan aan veranderen. Wij kennen allen ons land, waar wij graag wonen, en wij weten zeer goed dat wanneer er nieuwe regeringen moeten worden gevormd, bepaalde zaken misschien rechtstreeks — of onrechtstreeks — voor herziening in aanmerking kunnen komen. Heren van het College, ik weet dat u daar ook gevoelig voor bent, maar toch wens ik u te zeggen dat wij, als christen-democraten op u rekenen om er bij mogelijke onderhandelingen serieus werk van te maken.

Een tweede negatief aspect is dat in de verhouding van het hele budget, het deel voorzien voor sociale aangelegenheden nog steeds bijzonder mager uitvalt ten opzichte van het andere deel — waar ik niet tegen gekant ben — met name voor de gezondheid, zo ontstaat dus een onevenwicht. Ik vraag dan ook dat men dit in de komende jaren en zo snel mogelijk zou rechtzetten.

Een derde negatief aspect is het feit dat wij hier in Brussel vaak met een kluitje in het riet worden gestuurd.

Inzake bepaalde gesubsidieerde bicommunautaire instellingen voor gezinshulp gaat het om één, twee of drie instellingen. Het grootste gedeelte van deze centra behoren immers tot de Franse Gemeenschap. Slechts een klein deel ging naar de monocommunautaire Vlaamse sector. Hierop kom ik later

nog terug. Toch moeten de zaken in een juist daglicht worden gesteld: tot op dit ogenblik kon er van enig sociaal inhaalmanoeuvre te Brussel geen sprake zijn.

Thans kom ik tot de positieve aspecten.

Positief is duidelijk de correcte uitvoering van de ziekenhuisplanning; positief is ook dat de achterstand van de betalingen in bepaalde sectoren door een bepaalde formule wordt weggewerkt. Ik denk hier aan de 25/75-formule, die ertoe strekt de betrokkenen tijdig hun wedde te betalen.

Positief is ook de inspanning die wordt geleverd om in de geestelijke gezondheidszorg de wedden tot het niveau van de wedden van de ziekenhuizen op te trekken, daar waar het gaat om dezelfde functie.

Tevens is positief dat een begin van actie in de begroting op het vlak van de bestrijding van het druggebruik wordt vastgesteld. Heren van het College, ik meen dat het ongeveer een jaar geleden is dat wij dit thema behandelden. Het verslag vermeldt dat de Commissie Gezondheidszorg op de hoogte zal worden gehouden van wat er op dit ogenblik in de Executieve aan de orde is. Ik hoop alleen maar dat dit zo vlug mogelijk kan gebeuren. Wij weten uiteraard dat het uittrekken van 5 miljoen voor deze actie niet veel is; alle begin is echter moeilijk en ik meen dat wij daarvoor begrip moeten opbrengen.

Positief is ook, hier deel ik niet de mening van de heer Guillaume, dat er 40 bejaardenflats zullen worden ingericht. Er zijn maar twee gemeenten die daarvoor in aanmerking komen. Het past dus niet om met grote trom een campagne te voeren opdat alle OCMW's daarop zouden inspelen. Ik wil er een opmerking over kwijt die ik trouwens ook in de Commissie naar voren heb gebracht. Wanneer de OCMW's onder de voorgedij vallen van de gemeenten die gebonden zijn aan saneringsplannen, waardoor ook zij onderhevig zijn aan besparingen, is het moeilijk werken. Deze materie ressorteert niet onder de bevoegdheid van onze Commissie, maar wel onder de bevoegdheid van de Executieve, maar dat is een andere kwestie. Het betreft wel dezelfde heren, maar met een ander petje!

Wanneer wij meer bejaardenflats willen inrichten binnen de OCMW's dan zal er iets moeten gebeuren zowel op het bicommunautaire vlak als op het vlak van de Executieve om ruimte daarvoor te bieden aan de gemeenten.

En nu nog enkele opmerkingen: mijn eerste opmerking betreft de diensten voor gezins- en bejaardenhulp. Er bestaan in het Brusselse diensten, zowel op het monocommunautaire als op het bicommunautaire vlak. Vooral in de bicommunautaire sector moet er worden op gelet dat inzake de leiding en de werking van die instellingen, datgene wat wij hier bij de beleidsverklaring zijn overeengekomen, geëerbiedigd wordt. De personen die in de bicommunautaire sector terecht komen moeten tweetalig zijn en de Nederlandse taal correct beheersen.

Mijn tweede opmerking betreft de vraag van een lid in de Commissie dat aandrang opdat de tewerkgestelden in de bicommunautaire sector voor gezinshulp, erover zouden waken dat de nieuwe abortuswetgeving wordt toegepast. Ik wil hier echter met evenveel klem ook een ander pleidooi houden: In heel de sociale sector en meer bepaald in de sector van de gezins- en bejaardenhulp moet een inspanning worden geleverd om degenen die hun kind willen behouden en het alleen willen opvoeden bij voorkeur te helpen. Daarvoor kan nog veel gebeuren.

De volgende opmerking betreft het Centrum voor Maatschappelijke Documentatie en Coördinatie. Ik blijf erbij dat

er coördinatie nodig is. Van in het begin heb ik gezegd dat er van dat Centrum iets goeds moet worden gemaakt. De Executieve heeft in het verleden gezorgd voor het nodige geld. Het Centrum is verhuisd. Bij de opening van het nieuwe tehuis was er heel veel volk. Het waren niet alleen genodigden die aanwezig waren, maar er waren zeer veel mensen van het werkveld. Dat is positief.

In de toekomst moeten de werkzaamheden van het Centrum van meer nabij worden gevolgd. Wij wachten nog altijd op het evaluatierapport.

Ik zou het centrum niet met de vinger willen wijzen. Men kan immers niet alles tegelijkertijd doen: én zich conformeren aan de wetgeving, én informatiseren, én verhuizen. Het is wel zo dat de inlichtingen die op het ogenblik worden gegeven, en dit geldt zowel in het Frans als in het Nederlands, niet altijd correct zijn. Dat geven medewerkers overigens zelf toe. Bovendien kunnen er nog verbeteringen aan de structuur worden aangebracht, meer conform de nieuwe structuren die thans in Brussel gelden.

Verder zou ik van het College willen vernemen of het de bedoeling is de coördinatie voor heel het gebied van Brussel aan dat centrum toe te vertrouwen. Hoe langer hoe meer stellen wij vast in deze Assemblée, maar ook in de Franse en de Nederlandse Gemeenschapscommissies, dat er orde op zaken moet komen in heel de sociale sector in Brussel. Mag ik het College vragen om in 1992 de coördinatie vorm te geven evenals de financiële middelen die daarvoor nodig zijn ter beschikking te stellen? De Brusselaar heeft immers het recht te weten waar hij naartoe kan en in welke omstandigheden. Hij heeft het recht te weten of hij zich moet wenden tot een Franstalige instelling, een Nederlandstalige instelling of een tweetalige.

Tenslotte wil ik het nog hebben over het OCMW! Ik betreur, maar daar blijft het bij, want ik kan daaraan niets veranderen en het College al evenmin, dat wij zeer weinig vat hebben op het OCMW, en dit ingevolge het systeem dat in 1989 voor Brussel werd uitgedokterd. Niemand in deze Assemblée heeft daar schuld aan. Toch meen ik dat wij met de middelen die wij hebben, moeten trachten sommige zaken recht te trekken. In 1992 zullen wij daar iets aan kunnen doen als wij geroepen worden om nieuwe normen voor het bijzonder Fonds van Onderstand vast te leggen. Ik zou het College willen vragen solidariteitsmechanismen tussen de verschillende OCMW's van Brussel aan te moedigen. Ik hoop eveneens dat het College bij het vastleggen van de nieuwe normen voor dat Fonds, zal aandringen op nieuwe initiatieven en op de uitbreiding van bestaande initiatieven, met respect voor de verschillende sociologische groepen. Ik zeg bewust niet «taal-gemeenschappen».

Voor de Vlaamse christen-democraten is de begroting voor de bicommunautaire instellingen niet negatief. Het is een begin. Wij gaan stap voor stap vooruit. Wij zitten waarschijnlijk nog in de peuter- of kleurterleefstijd. Wij zullen deze begroting in elk geval goedkeuren omdat wij ons ervan bewust zijn dat wij samen kunnen groeien. (*Applaus bij de meerderheid.*)

M. le Président. — La parole est à Mme Van Tichelen.

Mme Van Tichelen. — Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, Chers Collègues, je voudrais commencer par dire que le groupe socialiste constate avec satisfaction que les budgets de la Commission communautaire commune pour 1992 pourront être votés aujourd'hui et que nous respectons ainsi l'orthodoxie budgétaire. C'est de bonne pratique parlementaire et nous nous en réjouissons. Mais avant d'aller plus

loin, je voudrais regretter, cependant, que nous n'ayons pas reçu toutes les informations utiles avant l'ouverture des travaux en commission. L'exposé général, par exemple, n'était pas joint aux documents budgétaires et il ne nous a été remis qu'en début de Commission. Il n'est, dès lors, pas facile, pour les simples conseillers que nous sommes, d'entamer en bonne connaissance de cause une discussion budgétaire efficace. La transparence budgétaire y perd, surtout lorsque nous constatons qu'il n'est pas possible, faute d'informatisation de l'administration apparemment, d'obtenir la ventilation des divers subsides, tant en matière de santé que d'aide aux personnes.

Cette ventilation — que j'ai demandée en commission — sur base des dépenses de 1990, devait être jointe au rapport. Elle nous a été distribuée ce matin même: l'effort est appréciable, mais c'est un peu tard.

C'est regrettable car il est évident que, dans ces conditions, nous ne parvenons pas à analyser les chiffres et à faire notre travail correctement. J'espère que l'an prochain, il n'en sera plus ainsi et que nous aurons toutes les informations nécessaires bien avant la discussion en commission.

Nous marquons notre satisfaction, également, quant aux prévisions budgétaires, non seulement en équilibre mais même en léger boni de 132 millions, grâce aux 137 millions d'intérêts créditeurs résultant d'une trésorerie riche de 897 millions. C'est le résultat des techniques budgétaires, des techniques de paiement.

Je reste cependant quelque peu perplexe lorsque je constate que le dernier montant que j'ai cité représente un taux de non-consommation des moyens de 24 p.c. pour 1989 et 1990.

Alors, faut-il nécessairement se réjouir de cette situation, étant donné que tant de besoins se sont manifestés, qui n'ont pas toujours pu être rencontrés en temps voulu? Je pense aux retards dans les versements de subsides, notamment qui ont pesé lourdement sur divers organismes, lesquels ont même été contraints de recourir à l'emprunt, faute d'avoir reçu l'argent nécessaire à temps. Vous nous avez affirmé, en commission, que ces retards avaient enfin été résorbés: nous nous en réjouissons mais nous espérons plus de régularité à l'avenir.

Le Collège réuni a décidé la suppression des Fonds budgétaires qui avaient été créés au début de la législature et qui ne nous avaient pas tellement enthousiasmés à l'époque. La cohérence avec le nouveau budget régional y gagne par ailleurs. C'est fort bien.

Une question cependant, avant d'en terminer avec les fonds: celui de la santé est épuisé et celui de l'aide aux personnes va l'être. Nous aimerions savoir, globalement, à quoi ils ont été consacrés l'un et l'autre. Le problème n'a jamais été soulevé jusqu'ici, me semble-t-il.

Cela m'amène à une autre remarque, d'ordre général, elle. Qu'en est-il de l'exécution des Budgets précédents, de celui de 1991 à tout le moins? Nous n'avons pas reçu de comptes pour les exercices écoulés, ni aucun rapport de la Cour des comptes. La lacune est regrettable et rend notre travail plus difficile.

Par ailleurs, les modifications que vous proposez quant au visa préalable de la Cour des comptes accélérera, en effet, la liquidation des subsides et nous pouvons y souscrire puisque, bien entendu, *in fine*, la Cour garde ses moyens de contrôle sur l'ensemble au moment de la liquidation.

Venons-en maintenant au Budget des Dépenses proprement dit.

L'Administration est enfin installée. Nous espérons que l'informatisation prévue suivra et que les difficultés qui ont pu exister seront bientôt effacées.

Pour ce qui est de la politique en matière de santé, le groupe socialiste constate que la programmation des investissements pour 1992 est conforme aux accords conclus, mais nous ne sommes pas sans nous étonner devant quelques variations chiffrées entre le tableau de l'annexe 5 de l'exposé général reçu hier, le tableau annexé — annexe 2, page 30 — à l'excellent rapport de M. Harmel, que je veux féliciter, et les chiffres que nous venons de recevoir. Il est vrai que ce dernier tableau précise qu'il s'agit de crédits d'engagements, ce que le précédent ne stipulait pas. Cependant, je relève des divergences en ce qui concerne les crédits prévus pour certains postes avec le nouveau tableau que je viens de recevoir — je le répète — et que je n'ai pu analyser, qui est plus complet. J'aimerais savoir lequel de ces tableaux fait foi.

Et tant que nous y sommes, pouvez-vous nous dire ce qui, dans le programme d'investissements de 1991, a été ou n'a pas été réalisé? Pourquoi retrouve-t-on dans les tableaux que vous nous avez remis en commission pour 1992, pour certains postes, les mêmes crédits ou des crédits analogues à ceux de 1991, pour les mêmes travaux? S'agit-il de retards? J'en suis très perturbée, je ne vous le cache pas! (*Interruption du Ministre Thys.*)

Nous devons exercer un contrôle budgétaire, Monsieur le Ministre!

Quant à l'Hôpital Saint-Pierre, où en est-on? Nous ne cachons pas que nous sommes extrêmement préoccupés à cet égard.

Nous voulons d'ailleurs répéter, une fois de plus, combien nous sommes soucieux de maintenir la bonne qualité de nos hôpitaux publics qui jouent un rôle déterminant dans la santé de notre population. Nous restons donc très attentifs à la problématique des hôpitaux publics bruxellois, à leur financement et à leur bon fonctionnement.

Nous n'ignorons pas que le problème est difficile étant donné la complexité institutionnelle en matière de santé. Il est donc essentiel que la concertation du Collège réuni avec les autres pouvoirs se poursuive et se développe. A l'heure actuelle, nous sommes, bien entendu, dans l'expectative pour une grande part qui concerne le national. Il nous appartient cependant, à nous, de clarifier les situations existantes si nous voulons développer des politiques adéquates en liaison avec les CPAS et les communes qui en ont la tutelle et donc, avec la Région.

Je voudrais ajouter un mot quant aux Centres de Planning familial. Je me réjouis, il va de soi, de l'accroissement des crédits qui ont été prévus. Ces centres présentent un travail de grande qualité, qu'ils dépendent du système bi- ou monocommunautaire. Je voudrais encore rappeler combien, depuis toujours, ces centres — et en particulier celui de Saint-Pierre — fournissent un travail d'accompagnement pour les personnes en difficulté, notamment en matière d'éducation à la contraception, d'éducation à la vie affective et sociale, de prévention des maladies sexuellement transmissibles dont le sida, et depuis que la loi Lallemand-Herman-Michielsens a été votée, d'accompagnement et d'exécution des interruptions de grossesse. En ce domaine, même si tout est mis en œuvre pour éviter d'en arriver à une telle solution, il n'en reste pas moins que les femmes doivent pouvoir décider elles-mêmes des problèmes qui les concernent.

J'estime donc que les crédits nécessaires doivent être octroyés à ces centres.

Par ailleurs, j'approuve les propos de Mme Schoenmaekers lorsqu'il s'agit d'améliorer la prévention de situations difficiles. Cela, les socialistes l'ont toujours voulu. Néanmoins, j'estime qu'une partie de ces problèmes sont du ressort du monocommunautaire et non du bicommunautaire. Je pense notamment à l'accueil de la petite enfance.

Pour ce qui concerne la division 03 «l'aide aux personnes», je regrette, je l'ai déjà dit, que l'on n'ait pas pu y voir plus clair et plus tôt dans les subsides prévus pour les divers organismes. Cependant, nous nous réjouissons de l'accord conclu à l'issue de la table ronde et des inscriptions budgétaires y afférentes. A ce sujet, je n'entrerai pas dans le détail. En effet, le Ministre Gosuin vient à peine d'être installé et il lui est probablement difficile de répondre, aujourd'hui déjà, aux questions qui relèvent de sa nouvelle compétence.

Nous attendrons donc, tout en exprimant notre très grande préoccupation, en tant que socialistes, devant tous les problèmes que pose notre société actuellement: en particulier, celui des personnes âgées, des handicapés, mais aussi celui des jeunes, des enfants en difficulté et des exclus, en particulier.

La dualisation de notre société se marque de plus en plus et nous pensons que nous devons tâcher non seulement d'y remédier ou d'aider ceux qui en sont les pauvres victimes — un asile de nuit temporaire de 24 lits dans un immeuble désaffecté, il n'y a guère, pour insalubrité et remis à leur disposition, n'est certainement qu'un palliatif insuffisant — mais nous pensons donc qu'il nous faut surtout essayer d'agir en amont pour prévenir, autant que possible, ces situations d'exclusion.

Je le sais, beaucoup a été fait dans notre pays, dans notre Région: sécurité sociale, allocations de chômage, pensions, minimex, CPAS, etc. Nous sommes certainement un pays très progressiste à cet égard. Cependant, nous restons confrontés à une pauvreté grandissante et à des exclusions de toutes sortes que nous voulons combattre. Rassurez-vous, je ne ferai pas maintenant le tour du problème. Je voudrais seulement évoquer ici le sort de ces quelque deux mille personnes sans domicile fixe, qui logent dans les gares, qui squattent où elles peuvent... Si elles sont sans domicile fixe, rien de notre système de protection sociale ne leur est applicable: pas de logement, donc pas de minimex, pas de sécurité sociale, pas de ressources. Sans doute s'agit-il, pour une part, d'une population devenue fort associée avec les années, mais pas seulement...! Son nombre croît et un quart de cette population serait constitué de jeunes de plus de 18 ans, bien souvent mis à la porte de chez eux. Il y a aussi tous ceux, Belges ou étrangers, qui ayant perdu emploi ou allocations de chômage, sont expulsés de leur logement; ceux dont les familles se sont brisées et tous ceux qui, faute de domicile fixe, tombent à travers les mailles du filet de la protection sociale.

Je voudrais vous lancer un appel: ne pouvons-nous pas, dans les mois qui viennent, essayer de trouver un remède juridique, social et budgétaire pour commencer de résoudre, fût-ce partiellement, ce problème? Notre Commission communautaire commune ne pourrait-elle mettre sur pied une cellule sociale qui leur donnerait une inscription de «domicile régional» fictif, temporaire, avec un accompagnement social, pour qu'ils puissent, à tout le moins et dans un premier temps, accéder au minimex et donc, à une couverture sociale? Le problème doit être étudié, juridiquement aussi bien sûr.

Il s'agit, à un autre niveau de pouvoir, de modifier ou de supprimer la loi sur le vagabondage; mais il s'agit, à notre niveau, d'inventer quelque chose qui puisse répondre à un problème bien réel et que nos CPAS, malgré l'immense qualité

de leur travail, ne sont pas toujours à même de résoudre — en particulier dans le contexte financier et juridique actuel.

Messieurs les Ministres, j'en appelle à votre réflexion, à celle peut-être de la table ronde sur la pauvreté, qui devrait se réunir pour la première fois cette année, à la réflexion de chacun d'entre nous pour essayer — très transversalement — de remédier à des situations que nous, en tant que socialistes, que tous en tant qu'être humains, nous ne pouvons pas accepter. Il y va des droits les plus élémentaires de l'être humain et de sa dignité.

Monsieur le Président, le groupe socialiste votera ce budget. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

M. le Président. — La parole est à M. Duponcelle.

M. Duponcelle. — Monsieur le Président, comme mon Collègue M. Guillaume, je déplore le retard dont ce budget a fait l'objet.

Néanmoins, à mon sens, certaines raisons justifient ce retard. Par contre, je considère que la manière dont la majorité nous a contraints à discuter de ce budget en commission est beaucoup moins explicable. En effet, une seule séance de commission a été consacrée à la discussion générale de la totalité du budget et des articles.

Il est évident que l'Assemblée ne peut fournir un travail de qualité dans de telles conditions.

Comme la plupart des intervenants, nous nous réjouissons du bon de 132 millions que dégage ce budget. Nous regrettons néanmoins que cette somme ne soit pas utilisée. Si ce n'est en partie, comme «cousin», au niveau de la répartition des soldes entre les différentes institutions.

Nous nous réjouissons aussi de l'initiative prise par le Collège pour l'accélération de la liquidation de ces subsides. Leur exclusion du visa de la Cour des comptes, du moins pour 75 p.c., ne nous inquiète pas puisque ce visa s'appliquera encore au solde final. Le contrôle sera donc toujours aussi efficace, tout en étant beaucoup plus rapide. Cela fait déjà deux ans que nous regrettons le long délai nécessaire à l'Administration pour régler ces subsides. Voilà au moins un moyen d'améliorer ce système.

Avant d'entamer l'analyse du budget en profondeur, je souhaite revenir à des problèmes qu'ont évoqués nos Collègues néerlandophones. Le problème du bilinguisme de nos services revient bien souvent dans nos discussions. Sans vouloir polémiquer, je dirai à nos Collègues néerlandophones que, malheureusement, cette question linguistique est trop souvent une condition *sine qua non* à l'embauche. Cela a pour conséquence qu'à Bruxelles, des services rencontrent des problèmes de fonctionnement parce que le personnel ne peut se mettre en conformité avec cette règle. Dans ce domaine, chacun devrait avoir pour objectif le bon fonctionnement du service. Ce problème linguistique est à considérer avec plus de modération. Dans certains services, c'est du côté francophone qu'on pourrait constater des carences; dans d'autres, c'est du côté néerlandophone. Face à cette question, chacun doit raison garder. On rencontre ce problème dans différents secteurs. A la poste par exemple, on a parlé des problèmes de recrutement causés par cette question linguistique. Au niveau des polices communales, on rappelle sans cesse que l'exigence linguistique entrave le recrutement. Même écueil dans certains services sociaux. Les hôpitaux publics sont aussi confrontés au problème du recrutement des infirmières à cause de cette question linguistique.

Avant de discuter des problèmes linguistiques, il faudrait d'abord parler de l'efficacité de nos services en traitant avec beaucoup de respect les problèmes sociaux qui se posent à notre population.

Venons-en à l'analyse du Budget Santé. Nous avons étudié avec beaucoup de satisfaction les résultats de la table ronde intersectorielle. Pour une fois, la communication est bien passée entre les services, notamment entre celui de la Santé mentale et le Collège Réuni.

En ce qui concerne la prévention, j'ai l'impression qu'on part de rien et cela m'inquiète. Lors de l'analyse du budget, on y trouve des explications sur les dépenses de 1992 pour un grand projet relatif à la toxicomanie. On a l'impression que rien n'a été fait en 1991. Aucun projet n'est poursuivi. On ne trouve aucun bilan, pour 1991, d'une année de travail sur la prévention. D'après le budget, tout va commencer en 1992. Vous nous annoncez une ordonnance, une table ronde sur la drogue, etc. Tous ces projets nous intéressent. Nous attendons, bien entendu, les résultats. Ce n'est pas aujourd'hui que nous pouvons juger de cette ordonnance. Mais que s'est-il passé en 1991? N'y avait-il vraiment aucun projet susceptible d'être poursuivi en 1992?

Autre regret en matière de prévention: le terme «sida» n'est mentionné nulle part, alors que ce problème se posera dans notre région urbaine avec plus d'acuité qu'ailleurs. J'ai rappelé, en commission, le rôle très important joué par notre Région sur le plan de l'accueil social des personnes atteintes de cette maladie. J'ai indiqué que les besoins d'accueil seraient cruciaux en l'an 2000. Je crains que peu d'initiatives soient prises à cet égard.

Il y aurait beaucoup à faire en matière d'information sur le SIDA en Région bruxelloise, notamment auprès du personnel soignant, paramédical, auprès des CPAS, des services d'aide aux familles, qui se trouveront tous de plus en plus confrontés à ce fléau.

Troisième point du Budget Santé: l'observatoire de la Santé.

Je pensais en avoir une idée très claire, mais en relisant le rapport et d'après vos explications, sur le fonctionnement de l'observatoire et le rôle que vous allez lui donner, on ne perçoit plus très bien la distinction entre cet observatoire de la santé et le Conseil consultatif de la Santé.

Quels seront les rôles distincts de ces deux organismes? Il y a là matière à réflexion. La mission d'information me paraît relever plus directement de la responsabilité de l'observatoire que du Conseil consultatif; je souhaiterais néanmoins avoir des explications à ce sujet.

Malheureusement, le poste le plus important en matière de santé reste «la brique».

Bien entendu, il s'agit là d'accords pris antérieurement et vous ne faites que respecter les engagements pris.

A mon avis, des problèmes vont se poser. A plusieurs reprises, j'ai lancé un cri d'alarme, une mise en garde quant à la gestion des hôpitaux publics dans notre Région. Vu l'argent que nous devons encore investir dans la brique, ce qui grève d'autres politiques, il faudra sans doute que le Collège réuni acquière un droit de regard plus important sur la gestion des hôpitaux publics. Une étude devra être menée afin de rationaliser leur gestion et de coordonner leurs efforts; elle devra porter aussi sur la collaboration des différentes communes à cette gestion. Jusqu'à présent, la plus grande partie est gérée par les communes mères. Dans cette problématique, l'Exécutif régional pourra intervenir.

Actuellement, plusieurs CPAS mènent leur propre politique. Les solutions apportées à la gestion des hôpitaux publics sont très différentes et aucune politique globale n'existe. Donc, à ce niveau-là, l'intervention du Collège réuni devrait être beaucoup plus importante.

Dans ce domaine, Monsieur le Ministre, l'échec de votre négociation au niveau national provoque une grande inquiétude.

La non-fixation du prix de journée entraîne l'incertitude quant à l'avenir des hôpitaux publics.

Le déficit des hôpitaux publics bruxellois n'étant toujours pas évalué, comment va être financée la reconstruction de l'Hôpital Saint-Pierre? Tant que le prix de journée n'est pas fixé, l'intervention ne l'est pas non plus et il faut y ajouter les intérêts de remboursement de ce prix de journée. Moralité: le CPAS ne peut être assuré du financement de cette reconstruction.

A ce propos, j'exprime ma crainte, surtout pour cet hôpital, quant à la mise en route de ce chantier — sur ce point, je partage votre volonté de maintenir cet investissement et de le mener à bien — je m'inquiète seulement qu'il n'arrive pas à terme. On pourrait ainsi se retrouver avec un chantier qui se prolongerait pendant des années.

Toujours dans la politique suivie par le CPAS, plus particulièrement en matière de santé, je rappellerai mon intervention sur les exclus de la santé. De plus en plus, les CPAS ne jouent plus leur rôle d'accueil inconditionnel des personnes dans leurs services publics de soins. C'est un problème très grave au niveau de notre Région et, à ce niveau, le Collège réuni doit mener des actions afin que les CPAS respectent la loi en matière d'accueil de ces exclus sociaux.

Venons-en à l'aide sociale.

Tout d'abord, je voudrais intervenir en ce qui concerne l'aide sociale urgente. Enfin, on entrevoit la mise en place d'une politique. En 1992, une coordination avec les CPAS aurait lieu. Une cellule d'intervention d'urgence serait créée. Nous nous en réjouissons. Il paraît que le Home Ariane va enfin jouer son rôle d'accueil d'urgence. Mais alors, une question se pose: que vont devenir les personnes qui se trouvent dans ce home puisque, depuis des années, ce dernier joue un autre rôle, notamment celui de l'accueil de femmes vivant des situations d'exclusion?

De nombreuses personnes y résident pendant de longues périodes. Où iront-elles si, du jour au lendemain, on décide que le Home Ariane n'assure plus qu'un hébergement d'urgence, très momentané?

En outre, nous nous trouvons de nouveau confrontés à dix-neuf CPAS qui ont des attitudes très différentes en la matière. Une coordination a-t-elle déjà été mise en place? Prévoit-on une formule vraiment régionale d'aide sociale urgente? Qui aura le contrôle de cette cellule?

J'en viens aux IMP. Là, miracle! On va simplifier leur mode de subventionnement et augmenter la part de subsidiation. Nous ne pouvons qu'en être satisfaits puisque nous avons déjà demandé cela l'année dernière. Mais comment seront calculées ces nouvelles subventions? Vous dites coller à la réalité, mais de quelle manière? C'est la première fois que ce poste apparaît dans le budget. Quelle coordination a-t-on prévue puisque le Conseil consultatif de l'aide sociale n'est toujours pas mis en place?

En ce qui concerne les aides familiales, les demandes formulées par ce secteur, il y a deux ans déjà, vont enfin être

satisfaites. Moins d'exigences au niveau de la qualification, d'abord. Je tiens toutefois à vous mettre en garde: vu les missions dont on veut charger ces services, il faut veiller à une formation continuée; moins d'exigences au départ aussi en raison des difficultés de recrutement, mais nécessité toujours d'une formation continuée, vu les nouvelles réalités sociales qui doivent être rencontrées. Or, je ne vois malheureusement pas grand-chose à ce sujet dans votre budget.

Vous dites aussi, Monsieur le Ministre, qu'il convient de revaloriser ce métier tant au niveau des salaires que des conditions de travail. Vous annoncez également le recrutement de plus d'aides familiales. Tout cela est bien, mais quelle publicité avez-vous faite auprès des jeunes pour qu'ils choisissent cette filière? Il ne suffit pas d'ouvrir des postes, encore faut-il qu'il y ait des candidats pour les remplir. Or, actuellement, plus personne ne veut faire ce métier.

Ce qui nous inquiète le plus dans ce budget, c'est l'investissement «en briques» au niveau du social. Je veux parler de flats pour personnes âgées. Je ne comprends pas la logique qui veut que, dans ce secteur, nos services sociaux financent la construction d'appartements pour personnes âgées alors que, lorsque nous avons discuté des AVJ, il était clair que l'on ne pouvait pas intervenir pour le logement, de même qu'en ce qui concerne les ex-détenus et que, pour l'accueil des sans-abris, il n'y a pas de budget de construction. Donc, là, il y a une logique: on agit au niveau du social. Pour les personnes âgées, tout d'un coup, on construit, et cela coûte très cher puisqu'on participe à 60 p.c. du coût de la construction. Cet investissement est peu rentable car il faut 2 millions par personne pour construire une place.

Je comprends d'autant moins cette logique que, dans votre intervention, Monsieur le Ministre, vous avez déclaré: «Je ne voudrais pas terminer cet exposé introductif sans exprimer mon inquiétude au sujet de la parcimonie avec laquelle les pouvoirs nationaux nous traitent sur le plan des moyens financiers. Il ne reste pas beaucoup de place pour des initiatives nouvelles.» Pourquoi donc intervenir dans des opérations socialement peu rentables? Pourquoi la Région ne gérerait-elle pas cette politique via le logement social? On a reporté sur la Région la construction de logements adaptés aux personnes handicapées ainsi que de logements spécialement conçus pour des familles d'origine étrangère ou socialement défavorisées. Pourquoi la Région ne prendrait-elle pas en charge la construction de ces appartements destinés aux personnes âgées? La CCC n'aurait plus qu'à gérer l'accompagnement social de ces constructions. D'où, un coût socialement beaucoup plus rentable qui ne grèverait pas ainsi notre budget.

Vraiment, je ne comprends pas cette logique d'autant que vous ne la respectez pas dans les autres catégories sociales.

J'en reviens à la politique des CPAS qui restent, dans notre Région, les premiers intervenants sociaux.

Chaque fois que nous vous parlons de la tutelle sur les CPAS, c'est le drame. On n'a rien à dire parce que c'est la commune, parce que c'est la province et parce qu'il ne reste rien comme tutelle pour la Région! Pourtant, vous disposez d'armes incontournables. Le budget des CPAS doit être accepté par le Collège réuni; le budget des communes qui gèrent un CPAS, doit être accepté par l'Exécutif régional. C'est une arme difficilement contournable. Les investissements opérés par les CPAS sont largement subsidiés soit par le Collège réuni, soit par l'Exécutif régional. A ce niveau-là, il me semble que les CPAS sont quasiment liés à notre assemblée et je pense que vous n'utilisez pas suffisamment ces armes. Il n'y a pas assez de coordination des politiques des CPAS, pas assez d'impositions dans les politiques qu'ils devraient mener dans notre Région. Je pense à la lutte contre la pauvreté, à la

santé des nécessiteux, à l'accueil temporaire des sans-abris — et là, Madame Van Tichelen, c'est une interprétation de la loi sur les CPAS plus que la loi elle-même, qui leur permet de ne pas intervenir, — je pense à une politique dynamique en matière d'utilisation de l'article 60 de la loi sur les CPAS qui leur permet de mettre des gens qui touchent le minimex dans le circuit du travail plutôt que de les mettre au chômage comme c'est le cas actuellement. On pourrait faire bien davantage dans ce domaine, notamment en utilisant les compétences en matière d'emploi de la Région.

Enfin, nous estimons que le Collège réuni devrait s'engager plus à fond dans la lutte contre la pauvreté et l'accueil des sans-abris.

M. Galand reviendra sur ce point. Nous estimons aussi que 24 lits d'urgence à l'Asbl Pierre d'Angle, c'est peu vis-à-vis de l'énorme demande que nous aurons cet hiver. Nous avons d'ailleurs déposé un amendement dans ce sens. Il vise, d'une part, l'accueil des sans-abris, d'autre part, l'amélioration de la lutte contre la pauvreté.

Si nous avons des raisons de nous réjouir, cette année, à propos de ce budget, nous regrettons néanmoins votre timidité aux frontières de nos compétences. Vous n'utilisez pas toutes les armes sociales qui sont en vos mains. Ainsi, beaucoup de choses ne sont pas faites par manque de coordination ou par manque de dynamisme. (*Applaudissements.*)

De Voorzitter. — Het woord is aan de heer Cauwelier.

De heer Cauwelier. — Mijnheer de Voorzitter, de begroting die nu wordt besproken, kan in twee delen worden opgesplitst: enerzijds, de gezondheidszorg, goed voor 517 miljoen aan reële bestedingsmogelijkheden; anderzijds, de welzijnszorg voor een bedrag van 450 miljoen. Inhoudelijk zijn dit in feite twee verschillende zaken en ook de leden van het college zijn aldus opgesplitst; dit blijkt trouwens duidelijk uit hun werking.

De gezondheidszorg, die hoofdzakelijk heeft te maken met de bicommunautaire ziekenhuizen, is een netwerk dat effectief een degelijk beleid mogelijk maakt. Wat de welzijnszorg betreft kan geen beleid worden gevoerd.

Allereerst wil ik spreken over het beleid van de bicommunautaire ziekenhuizen in de gezondheidszorg. Wij mogen ons gelukkig achten dat bij de opdeling van de ziekenhuizen, buiten de universitaire ziekenhuizen, alle voor het bicommunautair statuut hebben gekozen. Aldus is een effectief beleid mogelijk en dit beleid moet dan ook gestalte krijgen. Oorspronkelijk werd gesuggereerd zich alleen tevreden te stellen met de wettelijk minimale bepaling van een bicommunautair ziekenhuis. Wanneer er echter klachten zijn, zou effectief worden opgetreden.

Uit recente statistieken blijkt dat in de bicommunautaire ziekenhuizen — en ik heb het dus niet over universitaire ziekenhuizen — slechts 63 pct. van de patiënten afkomstig is uit het Brussels Gewest. Dit betekent dat deze ziekenhuizen ook een uitstraling hebben buiten ons gewest: 18 pct. van de patiënten is afkomstig uit het Vlaamse Gewest. Dit betekent dus ook dat in het patiëntenbestand van de Brusselse bicommunautaire ziekenhuizen het aandeel Nederlandstaligen veel hoger is dan het gemiddelde percentage Nederlandstaligen in de stad. De bicommunautaire ziekenhuizen zouden met dit gegeven meer rekening moeten houden.

De organisatie van de bicommunautaire ziekenhuizen is heel duidelijk en afgelijnd wanneer het om een openbaar ziekenhuis gaat. Inderdaad, daar spelen de taalwetten en die

moeten worden gerespecteerd. In de particuliere ziekenhuizen moet echter nog een hele weg worden afgelegd.

Een nieuwigheid die wordt aangekondigd, en waarover ik trouwens mijn grootste twijfels heb, is de oprichting van een observatorium voor de gezondheidszorg. In de commissie heb ik daaromtrent reeds vragen gesteld, doch geen bevredigend antwoord bekomen. Wat wil men eigenlijk bereiken? Wil men een paar mensen uit de vroegere provincie-administratie hun statistieken verder laten bijhouden, valoriseren? Hieraan worden dan nog twee personeelsleden van onze administratie toegevoegd. De vraag is echter wat vier personeelsleden betekenen onder de imposante titel: observatorium van de gezondheidszorg in Brussel. Bovendien is het Minister Thys ook bekend dat men slechts een antwoord krijgt op wat precies wordt gevraagd. Alles hangt ervan af wie zal bepalen wat dit observatorium gaat observeren. Mij werd geantwoord dat het vooral iets te maken zou hebben met het Instituut voor Hygiëne en Epidemiologie, maar dat de inzichten nog niet erg klaar zijn. Ik vraag met aandrang dat bij de begeleidende instanties van dit project minstens zouden worden betrokken:

Ten eerste, de medische faculteiten van onze drie universitaire instellingen, alleszins instellingen die daar ook mee bezig zijn en daar ook een mening over hebben;

Ten tweede, onze meest representatieve organisaties van huisartsen. De Nederlandstalige en de Franstalige huisartsen beginnen zich in Brussel hoe langer hoe meer te organiseren, zij vangen allerlei signalen op en zij moeten ook kunnen bepalen wat dat observatorium gaat doen.

Ik wil daar een derde belangrijke problematiek aan toevoegen die naar ik hoop prioritair zal worden besproken, namelijk de gezondheidszorg voor onze burgers die in een andere cultuur leven, meer specifiek de Islamitische cultuur. Ongeveer 14 pct. van de Brusselse bevolking heeft een islamitische opvatting over gezondheid. Zij gaan met hun lichaam, hun geest, hun inwendigheid helemaal anders om dan degenen die in onze traditionele cultuur zijn opgegroeid. Er bestaan pogingen in de beide gemeenschappen om daar meer zicht op te krijgen en ook om meer informatie te laten doorstromen in heel de gezondheidszorg, maar vooral dan naar de ziekenhuizen, want bij de huisartsen valt het allemaal nogal mee.

Ik hoop dat dit observatorium van de gezondheidszorg aan zijn trekken zal komen. Als het er alleen maar is om statistieken te maken, die op tafel worden gelegd en dan kunnen worden geïnterpreteerd, dan kunnen wel ambtenaren zich bezighouden, maar dan heeft noch de gemeenschap noch de gezondheidszorg daar iets aan. Ik vind dat heel de opvatting over dat observatorium van de gezondheidszorg opnieuw moet worden bekeken. Het werkt nog niet, de contracten zijn nog niet getekend. Men heeft mij gezegd dat het in januari zou starten. Ik pleit ervoor het doel ervan opnieuw te bekijken en de opdrachten opnieuw te formuleren.

Nu behandel ik een volgend punt met name de welzijnszorg, bijstand aan personen.

Elke onbevooroordeelde participant in de welzijnszorg in Brussel weet dat wat er overschiet aan bicommunautaire instellingen van de privé-sector — ik heb het niet over de openbare sector — een lappendeken is, een beetje van dit en een beetje van dat, waarin men eigenlijk geen beleid kan voeren. Wij mogen tijdens deze legislatuur de gelegenheid niet laten voorbijgaan er ernstig over na te denken of het niet verstandig ware deze heterogene, heterocliete sector opnieuw onder te brengen waar hij thuis hoort. Welzijnszorg is immers zeer taalgebonden. Taal is essentieel omdat hulp meestal gaat via dialogen en gesprekken, en niet via röntgenopnamen of scanners. In de monocommunautaire instellingen kan uiteraard de

eigen taal worden gebruikt, maar wie de pretentie heeft aan welzijnszorg te kunnen doen in de twee gemeenschappen, moet ook aantonen dat hij het kan. Degenen die dat kunnen zijn zo weinig talrijk dat ik denk dat de weg van de bicommunautaire instellingen doodloopt. Ondertussen zitten wij met het probleem.

Ik pleit zeker voor meer contacten tussen de bicommunautaire instanties en de beide Gemeenschapscommissies. Ook aangaande de opvattingen over de aard van de hulpverlening. Bijvoorbeeld van de voor beide gemeenschappen bevoegde centra voor maatschappelijk werk. Zij doen uitstekend werk. Ik ga akkoord dat de autonome centra meer subsidies en kansen krijgen dan de mutualiteitscentra. In het Nederlands gedeelte van het land wordt al lang zo gewerkt. Ik sta daarachter.

Het komt er niet alleen op aan het statuut te verbeteren, maar ook om na te gaan op welke wijze wordt gewerkt. Ik pleit voor meer contacten tussen «bico» en «mono». Zij zijn makkelijk en talrijk tussen de «BICO» en «COCOF», maar ik vind dat ze moeten worden verbeterd tussen de «BICO» en de Vlaamse Gemeenschapscommissie, zeker als men een net wil creëren voor een globale Brusselse crisisopvang, zoals zorg voor thuislozen, nachtasiel, enzovoorts. Ter zake leven nogal verschillende opvattingen. De Franstaligen zijn eerder geneigd met hun manier van werken terecht te komen bij de oude caritatieve reflexen. Er bestaan daarover ook andere opvattingen vooral bij de Nederlandstaligen. Het is belangrijk dat die verschillende zienswijzen harmoniëren.

Over het beruchte centrum voor maatschappelijke documentatie en coördinatie — wat een oud zeer is — werden reeds vragen gesteld. Dit centrum werd verkeerd gestart; het werd niet opgebouwd via een werkelijk co-communautair gesprek. Men heeft wat reeds bestond overgenomen en gepoogd het te verbeteren; men heeft bijkomend een paar Nederlandstalige bestuurders benoemd, maar daar gaat het niet om. Het belangrijke is dat er in Brussel een volwaardig centrum voor documentatie zou worden uitgebouwd; over de coördinatie moeten wij nog praten.

De geleverde documentatie — en zowel mevrouw Schoenmaekers als ikzelf hebben dit reeds in de commissie onderstreept — is beneden peil, alleszins op het vlak van het levend weefsel van Nederlandstalige instellingen in het Brusselse.

Ik heb dit aan collegelid Grijp medegedeeld. Hij antwoordde mij dat hij geen klachten heeft gekregen. Ik daag hem uit zijn eigen adviesgroep van gezondheids- en welzijnszorg op een ernstige manier te consulteren.

De heer Grijp, Lid van het Verenigd College, bevoegd voor het beleid inzake Bijstand aan personen. — Mijnheer Cauwelier, ik daag u uit; ik moet de klachten niet zoeken, ik ben Minister. U bent «vertegenwoordiger van het volk». Ik laat de klachten tot mij komen.

De heer Cauwelier. — Mijnheer Grijp, consulteer uw adviesgroep; u kan een advies gebruiken.

De heer Grijp, Lid van het Verenigd College, bevoegd voor het beleid inzake Bijstand aan personen. — «Laat de kleintjes tot mij komen» parafraserend zeg ik: laat de klachten tot mij komen!

De heer Cauwelier. — Laat de adviesgroepen daarover hun mening geven.

Waarop baseert u zich? U hebt geen klachten — zo zegt u althans —, maar u hebt ook geen enkel resultaat. Dat is het drama. Het enige wat het centrum kan voorleggen is dat het verhuisd is. Het vraagt veel begrip, want inzake coördinatie — tweede deel van de titel — heeft het nog niet gepresteerd. Volgens mij gaat het om een hybride geval, dat noch openbaar noch privé is, dat zogezegd een intergemeentelijk centrum is, maar waarin niet alle gemeenten participeren. Welnu, aan dit centrum zes miljoen geven, waardoor het in feite geconsacreerd wordt als een dienst van de Gemeenschappelijk Gemeenschapscommissie, is eigenlijk verloren geld. Ook de formule moet grondig worden herzien. Net als mevrouw Schoenmaekers vraag ik waar het evaluatierapport blijft, welke conclusies u daaruit hebt getrokken en waarom op deze manier blijft verdergaan.

Mijnheer de Voorzitter, thans kom ik tot de voogdij over de OCMW's.

In de commissie heeft collegelid Grijp met zijn gekende vrijmoedigheid, die ik zeer vaak waardeer omdat op die manier zaken op een onomfleurste en duidelijke manier aan het licht komen, gezegd dat voogdij over een greep krijgen op de OCMW's in Brussel in de praktijk niet kan. Wij hebben slechts een derderangsvogdij.

Indien dit waar zou zijn, dan moeten er dringend nieuwe initiatieven worden genomen. Inderdaad, daaraan moet dan een andere naam dan «voogdij» worden gegeven; er moet dan aan dit college een taak worden gegeven, zodat het meer invloed heeft op de OCMW's in Brussel. Ik weet dat dit in Brussel een oud zeer is; men moet altijd langs de gemeenten.

Wanneer men spreekt over hulpverlening, gecoördineerde opvang en dergelijke — ook de heer Duponcelle heeft erop gewezen en heeft suggesties gedaan — moet er meer greep — geen dominante greep, maar stimulerende greep en oproep tot solidariteit — tot stand komen op de OCMW's.

Ik hoop dat er op het verzoek van de heer Duponcelle een ernstig antwoord wordt gegeven. Indien men dit antwoord vandaag niet zo maar kan geven, dan hoop ik dat men deze zaak ernstig zal bestuderen, want zij is te belangrijk voor dit gedeelte van het sociale werk in Brussel.

Bij de oprichting van de Adviesraad is heel het College betrokken. In juli werd met de spoedprocedure de oprichting ervan goedgekeurd. Wij wachten nog steeds op de installatie van deze Raad. Het verwondert ons dat deze zolang achterwege blijft. (*Applaus.*)

M. le Président. — La parole est à M. Cools.

M. Cools. — Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, Chers Collègues, mon Collègue et ami Bernard Guillaume est déjà intervenu dans ce débat, pour le groupe PRL, en analysant un ensemble de domaines d'intervention de la Commission communautaire commune. Je ne reviendrai plus sur ces domaines.

Je parlerai ici de deux sujets qu'il n'a pas abordés: les dépenses d'administration et l'exercice de la tutelle des CPAS.

Toutefois, préalablement, je voudrais déplorer comme lui la manière dont nous avons dû travailler pour examiner et approuver ce budget en commission. En effet, nous avons été confrontés à un dépôt très tardif du budget. Nous avons reçu un ensemble de documents en séance même de la commission alors que les exposés des Ministres étaient déjà en cours. J'ai dès lors demandé, lorsque la discussion générale a été close, que l'on reporte de quelques jours la discussion et le vote

article par article, afin de disposer d'un peu de temps pour prendre connaissance des tableaux chiffrés qui nous avaient été distribués et pour en approfondir l'examen. Cette proposition a été rejetée majoritairement contre opposition. C'est regrettable.

En ce qui concerne les dépenses d'administration — les Ministres concernés nous donneront plus de précisions en la matière —, 70 personnes environ sont employées par la Commission communautaire commune. Ce qui est frappant, c'est qu'à l'exception du fonctionnaire dirigeant qui est un statutaire, tous les autres fonctionnaires supérieurs sont des contractuels. Ce fait est extrêmement inquiétant. En effet, ce processus de gestion me paraît assez anormal. Dans le cadre de la Commission communautaire commune, des fonctionnaires possèdent l'ancienneté requise — ce sont des statutaires — pour pouvoir être promus. Or, ils n'obtiennent pas de promotion parce que l'on « chauffe » un certain nombre de places en vue de primo-nominations. Il me paraît néfaste de recourir à des contractuels au niveau des fonctions dirigeantes. Nous devrions avoir un cadre statutaire et recruter par examen public avec un minimum de garanties d'objectivité.

Il faut bien reconnaître, qu'aujourd'hui, ce n'est pas le cas. Nous avons nettement l'impression d'être confrontés à une politisation effrénée en la matière. C'est extrêmement regrettable car nous sommes dans un domaine très sensible: l'aide à la santé, l'aide aux familles, la politique sociale. S'il y a un domaine où il faut éviter tout dérapage en matière de politisation, c'est bien celui-là!

La manière dont est géré le personnel est d'ailleurs illustrative à cet égard.

Toujours, en ce qui concerne le personnel, je lis en page 5 du rapport: « Les services de l'administration ont été regroupés dans un bâtiment où sont installés certains services de la Région. » Je pense qu'il s'agit du bâtiment situé au Champ de Mars. Je croyais qu'une partie du personnel se trouvait encore au Ministère de la Santé publique dans la Cité administrative de l'Etat. Je suppose que tous les transferts sont aujourd'hui effectués et que tous les services sont regroupés dans un même endroit, ce qui est positif. (*Assentiment du Ministre Thys.*)

Dans le budget, je n'ai pas trouvé trace d'un loyer que la CCC devrait verser à la Région pour l'occupation de ces bâtiments.

La CCC supporte-t-elle effectivement un loyer ou la Région lui offre-t-elle indirectement son aide — de manière compréhensible, d'ailleurs — par la mise à disposition gratuite des locaux aux fonctionnaires de ladite commission?

Mon premier souci est d'avoir une administration réellement performante, composée de gens qualifiés recrutés de manière objective et fonctionnant dans un cadre statutaire. C'est important — et M. Duponcelle y a fait partiellement allusion tout à l'heure — pour permettre à notre administration d'exercer sa mission de tutelle des CPAS. En effet, un des rôles de la CCC — on l'oublie trop souvent — consiste à suivre l'exécution des plans de gestion des CPAS. Cela permettra aux CPAS d'éviter tout dérapage au niveau financier.

Comme vous le savez, leur déficit est obligatoirement couvert par les communes. Dès lors, le financement des CPAS a tendance à supprimer certaines responsabilités et, quelle que soit la couleur politique ou la composition de leurs Conseils, ce mécanisme assez pervers conduit les communes à intervenir, parfois de manière très importante, pour soutenir les CPAS. Les difficultés de ceux-ci se répercutent en effet sur les communes et indirectement, sur la Région qui doit alors également venir en aide aux communes.

Je souhaiterais savoir qui est chargé du suivi de ces plans de gestion au niveau de la CCC. Des règles, des circulaires ont-elles été établies en la matière? Un cadre prévoit-il un personnel spécifique pour cette mission?

J'en viens à présent au Fonds spécial d'aide sociale. D'après l'exposé du Ministre compétent, une somme de 10 millions aurait été inscrite pour les dépenses du Fonds spécial d'assistance. Il s'agit d'une prévision pour les frais de soins à des habitants de la Région de Bruxelles qui, à cause d'une affection sociale, ont été soignés dans une institution dépendant de la Communauté française ou flamande. L'alimentation de ce fonds se fait-elle au détriment des financements antérieurs, et particulièrement de la dotation complémentaire, dont les CPAS bénéficiaient?

J'ai déjà abordé le problème du Petit-Château en commission car il me paraissait illustratif. J'ai recueilli des informations fort surprenantes sur l'état sanitaire du Petit-Château qui, comme vous le savez, accueille trois ou quatre fois plus de réfugiés politiques ou de candidats-réfugiés politiques que sa capacité ne le permet. Cet accueil se fait dans des conditions sanitaires déplorables. Le PRL est favorable à un arrêt de l'immigration et à une limitation plus drastique du phénomène des réfugiés politiques et des candidats-réfugiés politiques. En effet, nous estimons que la politique suivie par notre pays en ce domaine est laxiste.

Cela dit, lorsque des personnes sont placées au Petit-Château par les autorités nationales, un certain nombre de conditions sanitaires nous semblent devoir être remplies, ce qui est loin d'être le cas.

Cela n'est pas sans importance pour nos CPAS. En effet, des personnes qui, si elles étaient soignées immédiatement, pourraient n'être hospitalisées que quelques jours, doivent, notamment à cause de la contagion, être hospitalisées plusieurs mois et, bien entendu, dans des hôpitaux publics, essentiellement à Saint-Pierre pour ce qui concerne le CPAS de Bruxelles-Ville. Celui-ci doit alors intervenir dans les coûts, ce qui grève d'une manière très lourde ses finances. Il ne s'agit pas là d'une compétence propre au Collège réuni. Cependant, celui-ci devrait effectuer des démarches auprès des autorités nationales afin que d'une part, les capacités d'accueil du Petit-Château ne soient pas dépassées, et que d'autre part, des moyens financiers soient affectés au contrôle sanitaire.

En dehors des compétences budgétaires de la Commission communautaire commune dans les matières qui lui ont été dévolues, il est extrêmement souhaitable que le Collège réuni joue un rôle d'avocat du secteur social et du secteur de la santé auprès des autorités nationales. C'est un rôle qu'il me semble avoir fort peu joué jusqu'à présent.

J'en viens à ma conclusion.

Lors des débats en commission, ce qui nous a surpris — et ce n'est pas la première fois — c'est que quatre Ministres, MM. Chabert, Grijp, Thys et Désir, — M. Gosuin, n'était pas encore installé à cette époque — se sont succédé pour présenter des exposés qui se recoupaient parfois, donnant l'impression que n'existait pas entre eux la cohésion que l'on pourrait souhaiter. Pourquoi le Ministre du Budget ne pourrait-il pas présenter de façon complète un budget assez réduit, avec un exposé des motifs qui aurait été distribué suffisamment longtemps à l'avance afin que les membres de la commission aient pu en prendre connaissance et préparer leurs questions éventuelles? Les membres du Collège pourraient ensuite répondre aux questions ponctuelles qui relèvent de leurs compétences.

Ici, on a l'impression qu'une sorte de partage d'influence s'exerce au sein du Collège réuni, partage qui se traduit aussi au niveau du personnel contractuel. Une plus grande cohésion est absolument nécessaire.

J'ajouterai également que le Collège réuni s'est efforcé, avec raison, de traduire dans le budget un certain nombre de conclusions de la table ronde qui a été organisée. Cela entraînera, ce qui doit soulever notre inquiétude pour l'avenir, une croissance de nos dépenses plus rapide que la croissance de nos recettes. Le boni actuel ne se reproduira donc plus dans les années ultérieures.

Si nous voulons respecter tous les engagements pris, nous devons, à mon sens, réfléchir et soit trouver de nouvelles recettes, soit revoir éventuellement certaines dépenses qui seraient moins prioritaires. Par ailleurs, puisque l'on parle beaucoup de la formation du gouvernement, il est souhaitable qu'un certain nombre de démarches soient entreprises auprès des autorités nationales et communautaires, afin d'examiner les moyens qui pourraient être transférés à notre Commission communautaire commune: pour qu'effectivement tous les enseignements et les conclusions de la table ronde puissent être traduits dans le long terme. Si tel n'était pas le cas, nous nous engagerions dans un mécanisme pernicieux: la croissance des dépenses étant plus rapide que la croissance des recettes, celles-ci étant essentiellement constituées par la dotation indexée, nous nous retrouverions dans une situation comparable à celle de la Communauté française au niveau du financement de son enseignement.

Telles sont, au niveau de ce débat, les questions que je souhaitais poser aux membres du Collège réuni. (*Applaudissements sur les bancs du PRL.*)

M. le Président. — La parole est à M. Galand.

M. Galand, Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, Chers Collègues, en complément de l'intervention de mes Collègues, MM. Duponcelle et Cauwelier, je me permettrai de reprendre quelques points.

J'insisterai d'abord pour que soit bien garanti l'équilibre entre les secteurs hospitaliers privé et public. Ainsi, l'avenir de l'hôpital Saint-Pierre et de son implantation dans le centre de la Région doivent être assurés. Cet hôpital doit rester d'un niveau scientifique et sanitaire de référence. Les hôpitaux du centre sont des lieux de stage privilégiés qui offrent une plus grande possibilité d'ouverture sociale aux étudiants et aux jeunes médecins. Il me paraît très important que ces lieux soient sauvegardés, avec le niveau et le rayonnement que leurs traditions et les réalités sociales imposent.

Cela dit, il faudra développer, à l'avenir, une conception moins «hospitalocentrique» de la santé, avec des ajustements budgétaires progressifs vers les actions de prévention et de première ligne.

Nous avons d'ailleurs noté les options positives du Collège en ce qui concerne les soins à domicile. Toutefois, le Collège indique les démarches de prévention et d'éducation à la santé comme troisième axe prioritaire alors que nous prônons qu'elles constituent à l'avenir le premier. Dans cette perspective, nous verrons si les praticiens généralistes et de première ligne se retrouvent en suffisance dans les différentes sections du conseil consultatif et à l'observatoire de santé.

Au sujet de cet observatoire, nos craintes des doubles emplois et des recherches répétées des mêmes données n'ont pas été apaisées en commission. Comme l'a dit M. Cauwelier, une bonne coordination avec les écoles de santé publique

universitaires de la Région et les associations de généralistes est indispensable si l'on veut éviter que cet observatoire devienne une sorte d'OVNI sanitaire.

Par ailleurs, nous ne devons jamais oublier d'envisager la politique de santé régionale dans l'ensemble de la politique de santé du pays et dans le cadre du maintien de la viabilité d'un système performant de sécurité sociale. Cette viabilité ne pourra être assurée à l'avenir sans contrôle des dépenses. La façon dont la prévention et les différents types de structure et d'infrastructure sont pensés et réalisés induit une plus ou moins bonne accessibilité aux soins et une régulation des dépenses.

Dans ce contexte, la question des instances de gestion des hôpitaux et du rôle des CPAS à ce sujet est posée.

Nous sommes d'accord avec M. Cools sur le fait que la solution au problème du Petit Château y compris les problèmes sanitaires qui s'y posent doit d'urgence être abordée au Comité de concertation entre les Régions et les autorités nationales. La situation actuelle est inacceptable et les témoignages des travailleurs de la santé que j'ai recueillis à ce sujet sont éloquentes et choquants. Nous sommes en deçà du respect de la dignité humaine et le National doit sans cesse être interpellé par les autorités régionales.

Pour ce qui est de la politique de l'aide aux personnes, je n'aborderai qu'un point en complément de l'intervention de mon Collègue Duponcelle. Il s'agit du soutien aux initiatives et aux actions d'accueil des sans-abri. Je ne répéterai pas ce que Mme Van Tichelen a voulu souligner avec conviction. Hier, je suis passé à l'asile de nuit situé rue des Charpentiers et je tiens à préciser que j'y ai été bien accueilli puisque le permanent était prêt à me proposer un lit pour la nuit avant même que je ne décline mon identité.

Je veux souligner que l'on n'y cherche pas à savoir qui l'on est, quel rang social on occupe, pas plus qu'on ne cherche à connaître l'appartenance à une mutuelle, à une religion ou à un parti politique.

Mais quel lieu délabré! Carreaux cassés, murs lépreux etc. A la fin de l'hiver passé, j'avais développé une interpellation à ce sujet et avant la Toussaint, j'avais posé une question orale. Malgré les engagements du Collège, les réponses et les moyens mis en œuvre sont insuffisants. Nous avons déposé un amendement pour augmenter la part budgétaire en faveur de cette politique, dans le but de mettre à la disposition du Collège des moyens complémentaires pour réagir d'urgence et préparer des solutions plus structurelles pour l'hiver prochain. Ce qui existe actuellement, rue des Charpentiers, est provisoire. Ce bâtiment délabré a été mis à la disposition de l'ASBL Pierre d'Angle par le CPAS de Bruxelles, seule instance ayant répondu à l'appel lancé par cette ASBL.

Il existe un projet de maison à rénover, rue de Terre Neuve, mais l'aboutissement de ce projet dépendra notamment d'une évaluation de l'expérience acquise. Il faut dire que la table ronde organisée par le Collège sur ce sujet a été une colline de bonnes intentions qui a accouché d'une petite souris.

De plus, ce projet devra être l'aboutissement d'une concertation des différents partenaires du secteur associatif concerné, spécialement l'Hama, si maltraité, notons-le au passage, par la Communauté française.

Il faudra ensuite débloquer les moyens nécessaires, et c'est le sens de notre amendement, car tout cela doit se faire avant l'hiver prochain.

D'ici là, il faut soutenir plus fortement les réponses provisoires actuelles, car, définitifs ou provisoires, les lieux d'accueil

doivent être aménagés dignement, afin que celui qui y arrive ressente que, malgré sa détresse, sa dignité humaine fondamentale est honorée.

Comme je l'avais développé en avril, non seulement ces lieux doivent être fonctionnels, mais encore ils doivent être beaux. (*Applaudissements sur les bancs Ecolo.*)

M. le Président. — La parole est à M. Maingain.

M. Maingain. — Monsieur le Président, Chers Collègues, l'examen de ce budget en cette période un peu particulière, même si pour notre part nous avons des certitudes institutionnelles, m'amène à vous faire part de quelques observations sur ce qui me semble devoir être l'avenir de notre institution.

Au vu des politiques prises en charge par le Collège, il est clair que l'une des compétences essentielles de ce dernier est la tutelle sur les CPAS. Il est révélateur de constater que nous n'avons reçu aucune information particulière sur la situation financière des CPAS lors des travaux de commission. Je ne le reproche pas au Collège parce que l'on sait que ce débat n'est pas étranger à celui de la situation financière des communes.

Petit à petit, ce débat-là a glissé vers le Conseil régional et nous avons maintenant davantage d'approche sur la situation des CPAS au niveau de la Région de Bruxelles qu'au sein même de cette institution.

Une autre compétence essentielle de ce Collège porte sur le financement d'un certain nombre d'activités sociales pour des organismes qui n'ont pas opté. Grâce au rapport de M. Harmel, que je félicite au passage d'avoir pu obtenir ce que les membres de la commission n'avaient pu obtenir, à savoir les tableaux statistiques, on constate que nous gérons peu de choses dans le secteur bicommunautaire en termes d'organismes et d'institutions sociales. Ainsi, le secteur bicommunautaire compte deux centres de consultations prém matrimoniales, matrimoniales et familiales pour seize dans le secteur monocommunautaire francophone, quinze centres de service social, ce qui est insuffisant par rapport à l'ensemble du secteur, et vingt services d'aides familiales et d'aides sociales. Il compte davantage d'établissements dans le secteur des maisons de repos, mais on pourrait facilement trouver des formules de coopération avec le secteur monocommunautaire.

Par rapport au débat institutionnel qui nous attend à un autre échelon, il faut peut-être rouvrir la possibilité d'un transfert budgétaire du bicommunautaire vers le monocommunautaire. Les institutions ont toujours juridiquement le droit d'opter, au regard des critères constitutionnels et légaux. Cependant, si des institutions quittaient le bicommunautaire pour le monocommunautaire francophone ou néerlandophone, les masses budgétaires ne les suivraient pas pour autant. Je dis très clairement qu'il faudrait peut-être — les débats institutionnels qui nous attendent nous en donneront l'occasion — faire en sorte de permettre le transfert budgétaire du secteur bicommunautaire vers le secteur monocommunautaire. En effet, un élément est frappant lorsqu'on examine ce budget : la marge de manœuvre est plus étendue dans le secteur bicommunautaire que dans le secteur monocommunautaire, plus particulièrement francophone, dans le cadre duquel nous sommes plus à l'étroit sur le plan budgétaire. J'en veux pour preuve le fait que nous parvenons, dans le budget, à dégager des intérêts créditeurs. Je reconnais cependant l'influence, à cet égard, des reliquats du passé, dont je connais bien les conséquences. Quoi qu'il en soit, ainsi que je l'ai dit, la marge de manœuvre est plus large dans le secteur bicommunautaire. D'ailleurs, de nouvelles institutions s'y sont vues octroyer des

subsidés, alors que nous sommes bien en peine de faire de même pour ce qui est du secteur monocommunautaire.

En fait, lorsqu'on dresse le bilan de cette institution en termes de gestion, on constate que l'élément essentiel est la programmation hospitalière, arrêtée avant même que cette institution soit mise en place et pour laquelle le Collège a décidé de poursuivre le travail effectué antérieurement. Quand cette programmation hospitalière sera arrivée à son terme, j'ai le sentiment que cette institution-ci n'aura peut-être plus tout à fait la même raison d'être et la même justification.

Après m'être livré à des réflexions d'ordre général — mais qui intéressent particulièrement ma formation politique — quant à l'avenir de cette institution, j'en arrive à des points précis.

En termes budgétaires tout d'abord, je constate que les investissements en soins de santé représentent l'essentiel : 750 millions. Il s'agit cependant d'une fausse apparence car, sur ce montant, 575 millions sont destinés à la programmation hospitalière, le reste étant réservé aux maisons de santé et aux IMP. Au regard de la répartition des compétences au sein du Collège, je me demande si la division budgétaire ainsi présentée ne devrait pas être revue et si un éclatement de ce poste ne devrait pas être envisagé.

Sans perdre de vue le problème des maisons de repos et de soins, je pense qu'il y aurait lieu de faire glisser une partie du montant relatif aux maisons de repos et une partie de celui qui concerne les IMP vers la division 03, Aide aux personnes. Je sais qu'un problème de technique de gestion des fonds se pose, mais il nous semble pouvoir être réglé sans trop de difficultés.

Le deuxième point que je souhaite évoquer est relatif au centre de documentation et de coordination. Je tiens tout d'abord à apporter une précision s'adressant plus particulièrement à nos collègues néerlandophones, qui semblent manifester des réticences à cet égard. En effet, ce n'est pas parce que ce centre est installé depuis peu dans un bâtiment ayant abrité le siège du FDF à Bruxelles que sa vocation est uniquement francophone. L'ensemble de la population bruxelloise est bien entendu concerné. Il est évident que nous connaissons bien le 42, rue Paul Emile Janson, mais je ne puis accepter les reproches selon lesquels ce centre délivrerait une information insuffisante et insatisfaisante. Le travail qu'il accomplit depuis plusieurs années est considéré comme remarquable, y compris par les centres équivalents existant en Wallonie et en Flandre, qui se sont d'ailleurs organisés selon le modèle bruxellois. Ces reproches me semblent donc totalement injustifiés.

Par ailleurs, ce centre fournit des informations en langue néerlandaise. Cet effort constitue une amélioration dont, personnellement, je ne me plains pas. Cependant, il ne faut pas perdre de vue l'accord conclu par la majorité au sein de cette Assemblée : même si un effort doit être fourni à cet égard, il ne peut aboutir au renforcement du bilinguisme des agents — tout au plus peut-on recruter une ou deux personnes capables de donner des informations en néerlandais — ni à une « sur-représentation » flamande au sein des organes de gestion de ce centre. Les institutions privées ne sont d'ailleurs pas soumises aux lois linguistiques. En effet, comme chacun le sait, les initiatives privées ne subissent pas encore cette contrainte. Grand bien leur fasse, d'ailleurs ! La dernière remarque que je voulais formuler a trait au home Ariane. Enfin, le Collège semble s'engager dans un programme de transfert de cet établissement vers un autre lieu. Néanmoins, je remarque — et ceci est bien la démonstration de ce que j'avais en début d'intervention — que le home Ariane était auparavant géré par l'Agglomération de Bruxelles, relevait, sans doute d'une

manière quelque peu indirecte, de l'aide médicale urgente, que l'on a considéré qu'il devait être transféré, qu'il a quand même fallu du temps avant qu'on ne lui donne les moyens nécessaires à son développement — et nous sommes encore loin de lui avoir accordé tous ces moyens — et que finalement, si on n'avait pas opéré ce transfert institutionnel et si on l'avait laissé à la Région de Bruxelles avec les capacités que celle-ci accorde en termes de patrimoine, nous aurions peut-être pu trouver une solution plus rapide à la situation du home Ariane tout comme on peut en trouver une également pour le Centre d'accueil de nuit en tant qu'asile.

C'est dire que, finalement, à terme un certain nombre de compétences, assumées par cette institution, devront revenir, pour ce qui concerne les CPAS et les institutions considérées comme bicommunautaires, à la Région de Bruxelles. Néanmoins, pour l'essentiel, bon nombre d'institutions pourront retourner vers les Communautés et la Commission communautaire française. (*Applaudissements sur les bancs du FDF-ERE.*)

M. le Président. — La parole est à M. Harmel.

M. Harmel. — Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, Chers Collègues, comme j'ai eu l'occasion de vous le préciser lors de mon rapport, le budget 1992 — d'autres l'ont dit avant moi à cette tribune — a été déposé avec un certain retard.

Les raisons avancées par les Ministres justifient pleinement ce retard, l'essentiel étant — et nous devons nous en réjouir — qu'en tous les cas, ce budget sera voté avant le début de l'exercice budgétaire 1992.

Avant d'aborder l'analyse du budget proprement dit, je souhaiterais souligner deux aspects de technique budgétaire qui me paraissent extrêmement importants: le premier — nous en avons déjà longuement discuté lors du budget du Conseil régional — est la décision de supprimer les fonds budgétaires, ce qui permet d'obtenir une plus grande transparence et une plus grande clarté dans les comptes.

Le deuxième point important est que pour accélérer l'octroi des subsides aux institutions, le Collège nous demande de pouvoir procéder à la liquidation, à concurrence de 75 p.c., des subventions réglementées, hors visa préalable de la Cour des comptes.

Nous remarquons que dans le budget déposé aujourd'hui un boni de 132 millions se dégage. A ce sujet, je tiens spécialement à souligner que le groupe PSC apportera pleinement son appui au Collège pour l'utilisation de ce boni qui servira, comme on nous l'a expliqué longuement en commission, à financer, dans les années à venir, les différents engagements pris dans le cadre de la Table Ronde.

Ces remarques générales étant faites, je voudrais à présent, si vous le permettez, souligner quelques aspects particuliers du budget des dépenses qui nous est présenté.

Tout d'abord, je me permettrai d'attirer l'attention du Collège sur le fait que le succès de toute politique menée dans le cadre du secteur bicommunautaire est bien entendu conditionné par la mise en place d'une administration efficace et performante.

J'ai déjà eu le plaisir de parler longuement, à cette tribune, des problèmes de restructuration de l'administration. Cette fois-ci, j'ai pris bonne note des propos du Ministre précisant qu'en 1992, l'informatisation complète des différents services serait réalisée. Cela me semble un excellent point.

La politique de la santé constitue indubitablement la partie la plus importante de ce budget puisque 50 p.c. y sont consacrés.

Dans ce cadre, je voudrais, comme d'autres l'ont fait avant moi, souligner la décision du Collège d'aligner les rémunérations des travailleurs des services de santé mentale sur celles payées par les établissements hospitaliers. Je rappelle qu'il s'agit d'une très ancienne revendication que la Région bruxelloise est, je pense, la première à rencontrer.

Comme il l'a dit à de nombreuses reprises, le groupe PSC attache énormément d'importance à une politique efficace en matière de prévention et d'éducation à la santé. Nous nous réjouissons, à cet égard, du rôle actif que devront jouer le Conseil consultatif de la Santé et de l'Aide aux Personnes, qui sera prochainement installé et l'Observatoire de la Santé, appelé également à être un partenaire privilégié dans le cadre du développement d'une politique de la santé dynamique et originale en Région bruxelloise.

Un aspect de cette politique de prévention et d'éducation à la Santé doit être souligné: je veux parler du problème très préoccupant de la drogue, longuement évoqué en commission. J'ai pris acte avec satisfaction du dépôt prochain, au Collège réuni, d'un projet en matière de toxicomanie et de l'engagement du Collège d'en discuter préalablement et de façon approfondie avec les membres de la Commission «Santé». J'ose espérer que cette discussion pourra se tenir dans les meilleurs délais et, en tout cas, dans le courant du premier trimestre de l'an prochain.

Un pan essentiel de la politique de santé menée en Région bruxelloise concerne bien évidemment le programme de modernisation et de reconstruction de l'infrastructure hospitalière bruxelloise. A cet égard, le groupe PSC soutient la politique menée par le Collège qui vise non seulement à honorer les engagements pris en son temps par les différents gouvernements nationaux mais aussi — aspect très positif — à accélérer la réalisation. Cela est indispensable, non seulement pour assurer la viabilité financière des institutions, mais aussi pour parfaire les conditions de travail des professionnels de la santé et l'accueil des patients et visiteurs.

Le groupe PSC estime également qu'il est indispensable, pour des raisons sociales notamment, de maintenir des établissements hospitaliers de qualité au cœur même de la Région bruxelloise.

La question du financement du déficit des hôpitaux publics ne peut être oubliée. Le Ministre a longuement expliqué en commission la politique — sage, à mon sens — adoptée par le Collège en la matière. Je n'y reviendrai donc pas si ce n'est pour inviter le Collège à poursuivre, voire à intensifier, ses contacts avec le Ministre national des Affaires sociales afin que celui-ci fixe sans délai le prix de la journée, élément indispensable pour déterminer la situation financière actuelle et pour arrêter les mesures d'accompagnement nécessaires.

Comme nous avons déjà pu le souligner précédemment, le groupe PSC souhaite un développement accru des soins à domicile, même si nous ne disposons que de moyens budgétaires limités pour mener une politique *ad hoc* en la matière. Nous avons déjà soulevé cette question l'an dernier et il nous avait été répondu que des contacts étaient en cours avec le Ministre national compétent en vue de dégager d'éventuelles possibilités de financement alternatif. Le Collège pourrait-il nous communiquer de plus amples renseignements sur les résultats de ces contacts et sur la politique qu'il compte prôner en la matière?

Les crédits concernant l'Aide aux personnes représentent, à côté du volet «santé», l'autre partie importante du budget.

Vous savez tous qu'un projet d'ordonnance relatif aux maisons de repos a été adopté en commission. Je ne m'attarderai donc pas sur ce projet — dont nous reparlerons certainement en séance publique — si ce n'est pour souligner l'importance de disposer d'un service d'inspection efficace.

Je ne peux, dans le cadre de ce débat, passer sous silence la problématique du home Ariane. En commission, il nous a été précisé que ses missions avaient été clairement redéfinies et qu'elles étaient exclusivement supplétives à celles des CPAS et des autres organisations sociales. Indiscutablement, et nous nous en félicitons, le dossier a progressé. Il n'en demeure pas moins que la situation juridique du home Ariane nous paraît toujours assez floue. L'an dernier le Ministre Grijp nous avait répondu qu'en collaboration avec le Ministre Désir, un projet d'ordonnance était en préparation, afin de développer à Bruxelles une structure légale qui répartirait l'aide urgente à Bruxelles.

Les Ministres pourraient-ils me préciser si cette réponse est toujours d'actualité et dans l'affirmative, me communiquer les raisons pour lesquelles ce projet n'a pas encore été déposé.

En cette période de l'année, nous ne pouvons éviter de parler de la problématique de l'asile de nuit.

Le Ministre nous a expliqué en commission qu'un tel asile d'une capacité de 24 lits était désormais ouvert toute l'année. Cela est fort bien. Mais ma satisfaction est toutefois quelque peu retenue dans la mesure où, si l'on s'en réfère à l'expérience de l'an dernier, la capacité de cet asile de nuit se révélera insuffisante dès les premières rigueurs de l'hiver.

Les membres du Collège compétents pourraient-ils, dès lors, me préciser le plan arrêté pour faire face rapidement et efficacement à ce probable afflux de demandes? Tout le monde se souvient du triste épisode de l'an dernier et du rôle important joué par plusieurs associations ou organisations dont le CHAB — je tiens à le souligner — pour combler ce qu'il convient bien d'appeler un manque de prévoyance.

Le groupe PSC ose espérer qu'une telle situation ne se reproduira plus: les Ministres peuvent-ils nous donner des garanties à ce sujet?

Les membres du Collège peuvent-ils nous dire si des contacts ont été pris avec certaines organisations pour pallier ce genre d'inconvénient?

Autre point extrêmement important: la problématique des sans-abri en Région bruxelloise gagnerait aussi à être envisagée sous un angle plus global et à être notamment examinée en parallèle avec les modifications à apporter à la loi sur le vagabondage. Je sais parfaitement que cette question n'est pas de notre compétence. Une réflexion globale sur ce problème me semble cependant nécessaire.

D'autres aspects de ce budget pourraient être abordés ici. Je pense notamment aux consultations prématrimoniales, aux centres de service social, à la lutte contre le sida, à l'aide aux ex-détenus, etc. Je ne m'y attarderai toutefois pas aujourd'hui.

Dans le cadre de la lutte contre la pauvreté, notre Assemblée a adopté, le 13 juin dernier, une ordonnance visant à l'élaboration d'un rapport annuel sur l'état de pauvreté dans la Région de Bruxelles-Capitale. Cette ordonnance entre en vigueur le 1^{er} janvier 1992. Les Ministres compétents pourraient-ils me préciser si les arrêtés ou mesures d'exécution nécessaires à l'application de cette ordonnance ont été pris et

dans quelle mesure cela fonctionnera au début de l'année 1992?

Avant de terminer, je me dois d'évoquer brièvement la problématique des IMP. Un important et difficile travail visant à clarifier la situation a été effectué.

Incontestablement, le dossier a évolué favorablement. Il n'en demeure pas moins que des difficultés subsistent. Les Ministres compétents pourraient-ils tout d'abord préciser si toutes les subventions 1989 et 1990 ont bien été payées?

Par ailleurs, d'après mes informations, des contentieux subsistent pour trois institutions en tout cas, portant sur les subsides arrêtés pour 1989. Mon groupe souhaiterait, à cet égard, demander au Ministre de prendre, sans tarder, position sur ces contestations en prenant en considération la bonne foi des personnes qui s'occupent de la gestion de ces institutions, leurs conditions de travail difficiles et le rôle social et humain irremplaçable qu'elles jouent.

Il faudra rapidement régulariser cette situation si nous ne voulons pas nous trouver confrontés à de plus graves difficultés.

En guise de conclusion, je voudrais attirer votre attention sur l'importance de l'année 1992 dans le cadre de la politique menée par le Collège réuni. L'année 1992 sera en effet celle de la mise en place de l'Observatoire de la Santé et du Conseil consultatif de la Santé et de l'Aide aux Personnes.

Le Collège nous a également annoncé la révision en 1992 de toute une série de principes fondamentaux et de réglementations sur lesquels s'appuie le fonctionnement des services et des institutions pour les familles, les personnes âgées, les personnes handicapées et les ex-détenus. Le groupe PSC espère que le Collège réalisera rapidement ses engagements. Cela nous paraît d'autant plus important que les dernières élections législatives ont montré tout l'intérêt que les Bruxellois portent aux matières relevant des compétences communautaires. Il importe donc que les responsables publics mènent une politique dynamique et efficace en la matière.

Je voudrais à cet égard rappeler que pour le groupe PSC les politiques développées dans le cadre de la Commission communautaire commune doivent l'être en synergie avec celles développées dans le cadre des autres Commissions communautaires et des autres niveaux de pouvoir; j'ai notamment tout à l'heure fait référence à la loi sur le vagabondage, de compétence nationale, mais une politique concertée doit aussi être menée en matière notamment d'aide sociale urgente, de lutte contre le sida, d'aide aux ex-détenus, etc.

Il importe, en effet, de veiller à un maximum de cohérence des politiques sociales et de santé sur le territoire bruxellois. En Région bruxelloise, le fait que ce sont les mêmes Ministres qui sont compétents dans les différents Exécutifs constitue à ce sujet une garantie.

Pour le groupe PSC, une politique efficace et dynamique suppose également que l'on travaille avec des normes prospectives afin d'opérer des choix politiques pertinents. Ces données prospectives doivent, non seulement concerner les données budgétaires — de quels moyens disposerons-nous dans les années à venir? —, mais aussi porter sur les différentes divisions du budget. Les membres du Collège ne pourraient-ils pas à cet égard envisager d'élaborer — à l'instar de ce qui existe ou plutôt devrait exister au niveau du budget régional — des programmes pluriannuels pour les matières relevant de leur compétence? Indiscutablement, dans plusieurs dossiers, certains membres du Collège travaillent déjà avec des plans

pluriannuels, ce qui nous permet d'avoir une meilleure vision pour les années à venir.

Mais l'on a parfois l'impression que dans certains cas — je pense notamment à la politique d'aide aux ex-détenus — des décisions sont prises au coup par coup sans en examiner à suffisance la portée à moyen et long termes.

Je terminerai mon intervention en précisant que le groupe PSC votera le budget en boni qui lui est présenté, en espérant, comme je l'ai déjà souligné, que les membres du Collège seront très vigilants et mettront en application, dès 1992, l'ensemble des mesures prises et discutées en commission. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

De Voorzitter. — De heer Chabert, lid van het Verenigd College, heeft het woord.

De heer Chabert, lid van het Verenigd College, bevoegd voor het Gezondheidsbeleid. — Mijnheer de Voorzitter, Dames en Heren, allereerst dank ik de heer Harmel voor zijn uitstekend verslag.

Hoewel de bicommunautaire begroting slechts 1 miljard bedraagt, is zij bedoeld om een groot aantal activiteiten in het Brusselse Gewest te bekostigen. Ik ben het overigens eens met mevrouw Schoenmaekers dat wij, hopelijk binnenkort, de gevoerde onderhandelingen tot vorming van de Nationale Regering, moeten aangrijpen om aandacht te vragen voor de door haar geschetste problematiek. Ik kan haar verzekeren dat wij ter zake de grootste waakzaamheid in acht zullen nemen.

Het verheugt mij tevens ten zeerste dat de leden van de Verenigde Vergadering het door onze administratie geleverde werk op het vlak van de subsidie-uitkeringen naar waarde hebben geschat. De toestand is thans geregulariseerd. Ik ben er trouwens van overtuigd dat de informatisering van het Departement de kwaliteit van de administratieve prestaties nog zal verbeteren.

Daarenboven kon het College, dank zij de steun van vele leden van de Vergadering, in de mogelijkheid voorzien om 75 procent van de reglementaire subsidies uit te betalen zonder het visum van het Rekenhof. Door deze maatregel zullen de betrokken instellingen, zonder vrees voor hun begroting, kunnen overleven aangezien zij hun kredieten bijtijds ontvangen.

Je voudrais dire à M. Guillaume que nous sommes conscients du retard apporté au dépôt des budgets. Nous nous en sommes expliqués en commission. Vous n'ignorez pas que les mêmes membres du Collège réuni ont été mobilisés par les débats sur le budget régional, le budget de l'Agglomération, les budgets monocommunautaires, débats qui ont pris six semaines en commission et en séance publique. Malheureusement, nous n'avons pas encore la faculté de nous dédoubler.

En outre — autre circonstance atténuante —, l'Administration a déménagé au début du mois de novembre.

Tout cela a bien évidemment perturbé la préparation du budget. Il est clair que nous veillerons à déposer le budget 1993 dans des délais encore plus raisonnables. Mais j'ai connu l'époque où des budgets étaient discutés au Parlement national avec six mois, voire un an de retard! Nous sommes encore en 1991; il y a donc déjà un progrès considérable. Pour l'année prochaine, nous entendons respecter ce qui nous est imposé par la loi.

Sommige raadsleden hebben vragen bij het gebruik van de op de bicommunautaire begroting voorziene bonus. Zoals ik

reeds de gelegenheid had in de commissie uiteen te zetten, heeft de financieringswijze, die gunstiger is dan voor de Westbegroting, ertoe geleid dat over middelen kan worden beschikt die niet onmiddellijk moeten worden aangewend. Ik denk hierbij aan de toegekende middelen voor investeringen in de bicommunautaire sector: ziekenhuizen, rusthuizen, flats voor bejaarden en de IMP's. Die middelen zullen niet worden aangewend, aangezien in de drie sectoren de gedurende het vorig jaar gedane budgettaire vastleggingen aanleiding zullen geven tot ordonnanceringen en uitkeringen van toeelagen.

En ce qui concerne cette problématique, je voudrais répondre clairement à Mme Van Tichelen. Je confirme ce que j'ai déclaré en commission au sujet de l'épuisement des fonds: le Fonds «santé» est épuisé; le Fonds d'aide aux personnes disposait encore de 100 millions au début du mois, mais la procédure de liquidation des crédits a eu lieu cette semaine, et il sera donc également vidé le 31 décembre.

Mme Van Tichelen nous a également interrogés sur la production des comptes 1989 et 1990. Je regrette de ne pouvoir lui donner satisfaction. Le problème est d'ailleurs le même pour le budget régional. La production des comptes 1989 et 1990 dépend de données à fournir par le Ministère national des Finances, étant donné que l'Administration de la trésorerie a été chargée de gérer les comptes du bicommunautaire, comme pour le régional, d'ailleurs, pour ces deux années. Dès que nous aurons ces données essentielles, nous pourrons produire nos comptes 1989 et 1990, mais sachez que le Ministère des Finances élabore actuellement les comptes de l'année 1987. Je crains donc qu'il faille attendre encore un certain temps les comptes 1989 et 1990.

Lors de la discussion de l'ajustement 1992, nous pourrions produire, sous notre responsabilité, une préfiguration des comptes pour les années 1989, 1990 et 1991.

Je voudrais encore vous dire, Madame, qu'en ce qui concerne les bonis de trésorerie, j'ai expliqué en commission que nous avons reçu des moyens de trésorerie pour ordonner les investissements 1989 et 1990 et que, pour le bicommunautaire, on ne doit pas emprunter comme c'est le cas pour la Région. Les investissements nouveaux pour 1989 et 1990 ne doivent être ordonnancés qu'à partir de cette année. Ceux d'avant 1989 sont payés par le national. Il est donc normal que tous les moyens de trésorerie n'aient pas été consommés en 1989 et 1990.

Enfin, en ce qui concerne la liste des subventions, Madame, il n'est pas de tradition de communiquer le détail par institution. Ce travail a cependant été fourni par l'administration et remis jeudi dernier aux services du Conseil. Nous veillerons, si l'Assemblée réunie le souhaite, à joindre la liste des subventions à l'exposé général pour 1993.

Mijnheer de Voorzitter, het Verenigd College zal eveneens kunnen ingaan op de eisen van de mensen die voor onze bevolking werken in de verschillende sectoren van de gezondheidszorg en bijstand aan personen. Dit is het resultaat van de intersectoriële rondetafelgesprekken, bevestigd door een protocol-akkoord geldig tot 1993.

Dit brengt mij ertoe te zeggen dat deze thans aanzienlijke bonus na verloop van tijd in omvang zal afnemen. Samen met onze Collega, de heer Thys, zal ik als Minister van Begroting ervoor waken dat zulks geschiedt in een meerjarenprogramma, zodat wij niet terecht komen in de fabel van La Fontaine in verband met de krekel.

Sommige leden hebben ook opgemerkt dat het Verenigd College van de conjunctuur gebruik heeft gemaakt om niet gerechtvaardigde studiekosten in te schrijven. Ik stel vast dat

de studielasten 12 miljoen frank vertegenwoordigen op een begroting van meer dan 1 miljard frank, hetzij 1,2 pct. Ik vind dit percentage niet overdreven.

Alvorens precieze acties op het getouw te zetten, moet het actieveld klaar en duidelijk worden afgelijnd en moeten de reële behoeften worden nagegaan. Het geld wordt zeker niet over de balk gegooid wanneer een studie het mogelijk maakt de acties, die er het gevolg van zijn, te optimaliseren. Ik meen dat deze opmerking dus niet gegrond is.

Mijnheer de Voorzitter, ik wil nu antwoorden op de vele vragen die werden gesteld. De vragen die ik niet beantwoord, zullen ongetwijfeld door mijn collega worden behandeld. Het betreft meer bepaald het gezondheidsobservatorium, de investeringen in de ziekenhuizen, de drugverslaving, de adviesraad en aids.

Het protocol-akkoord tussen de provincie Brabant en het Verenigd College met het oog op de oprichting van een observatorium voor de gezondheidszorg zal eerstdaags worden ondertekend. Het observatorium krijgt als opdracht de socio-sanitaire kenmerken van het grondgebied van het Gewest op te sporen en de verzamelde inlichtingen onder het publiek en de beroepsmensen te verspreiden. Te dien einde zal hij de vindingrijke partners belasten met het realiseren van thematische studies, die moeten toelaten de in een bepaalde sector gevoerde acties, te evalueren en te oriënteren. In die context werd aan het observatorium een budget toegekend dat in mindering wordt gebracht van het ingeschreven krediet voor de studiekosten, met name 8 miljoen. Dit rechtvaardigt grotendeels dit krediet, wat sommigen ook vinden, maar zoals ik ook zegde, is het nodig om het actieterrein precies af te bakenen.

Ik zou de heer Cauwelier heel gedetailleerd samenstelling en taakomschrijving van het observatorium kunnen meedelen. Omdat dit te lang zou duren zal ik hem hierover schriftelijk inlichten, indien hij dat wenst, in de vorm van een antwoord op een parlementaire vraag. Ik heb de gegevens, maar om dat hier allemaal uiteen te zetten, ontbreekt de tijd.

Voor de ziekenhuizen en de investeringen wordt het meerjarenplan gerealiseerd. Ook de heren Harmel en Maingain hebben daarover gesproken. Wij respecteren de kalender door de nationale Minister van Sociale Zaken in 1989 vastgelegd en het reorganisatieplan van mijn nationale collega's Dehaene en Moureaux. In dat reconversieplan staan ook de Brusselse openbare ziekenhuizen vermeld, zoals het Sint-Pietersziekenhuis, waarover verschillende sprekers het hebben gehad.

Ondanks de verontrustende toestand van het tekort in de openbare ziekenhuizen waaraan dringend moet worden gewerkt, namelijk in de Brusselse OCMW's ziekenhuizen, mogen zij niet worden uitgesloten uit het moderniseringsprogramma, des te meer omdat hun sociale opdracht in Brussel onmiskenbaar is.

Wij hebben meermaals aangedrongen bij de voor deze materie bevoegde nationale Minister om hun financiële situatie te saneren en zowel collega Thys als ikzelf zullen blijven aandringen zolang de toestand niet is veranderd. In de huidige politieke context van lopende zaken maak ik mij echter niet te veel illusies.

Collega Thys en ikzelf zijn van oordeel dat de toxicomanie in Brussel een te belangrijke en te gevaarlijke sociale plaag is geworden en dat ze ook sociaal moet worden aangepakt. Het krediet voor preventie en sanitaire opvoeding zal grotendeels worden besteed aan specifieke acties. Wij zullen binnenkort een voorstel indienen bij het Verenigd College en het is onze bedoeling daarover de discussie in de commissie begin volgend

jaar aan te vangen. Ik stel bijgevolg voor daar vandaag niet in detail op in te gaan.

Over de adviesraad werden verschillende vragen gesteld. De ordonnantie houdende oprichting van een gezondheids- en adviesraad van de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie, goedgekeurd door deze vergadering op 17 juli, is zoals u weet verschenen op 24 september 1991. Het Verenigd College heeft na advies van de Raad van State de samenstelling en het werkingsbesluit van die commissie goedgekeurd. Dit besluit, evenals het besluit dat de uitvoering ervan bepaalt vanaf 15 januari, verschijnt eerstdaags in het *Belgisch Staatsblad*. Daarna zal het Verenigd College de betrokken instellingen verzoeken hun kandidaten voor te stellen voor de verschillende afdelingen. Het spreekt vanzelf dat dit organisme een sleutelrol zal spelen om ons beleid binnen de verschillende sectoren te bepalen: het beleid in verband met de thuisverzorging, waarvan de verouderde reglementering van 1950 moet worden herzien; het beleid betreffende de geestelijke gezondheidszorg, waar onder meer het protocol-akkoord moet worden verwezenlijkt en waar de reglementering voor de centra voor geestelijke gezondheidszorg moet worden hervormd.

Mevrouw Schoenmaekers en de heer Cauwelier stelden vragen over het onthaal van de patiënten in de bicommunautaire ziekenhuizen. Het is juist dat die ziekenhuizen een grote aantrekkingskracht hebben, ook buiten Brussel. Ik herhaal dat wij onze houding ter zake niet zullen wijzigen, aangezien zij voortvloeit uit een politiek akkoord dat alle partijen willen naleven. Het criterium moet zijn de kwaliteit van het onthaal van de patiënt. Daarin speelt de eerbied voor zijn taal een essentiële rol. Momenteel wordt een studie gemaakt over de kwaliteit van dat onthaal voor Nederlandstaligen, Franstaligen, migranten en EG-burgers in de bicommunautaire ziekenhuizen in Brussel, niet in de universitaire ziekenhuizen, want daar hebben wij geen bevoegdheid.

Het onderzoek gebeurt in samenwerking tussen de *Ecole Santé Publique* ULB en de homoloog in de KUL, door de diensten van Professor Laurent en van Professor Prims.

Wat de timing betreft: de resultaten zullen gekend zijn en worden gepubliceerd, in maart 1992. Men zegt mij dat het onderzoek klaar is, maar dat de resultaten nu worden verwerkt per computer en dat de conclusies worden opgesteld. Er zijn verschillende aspecten, onder meer de taal, maar het is ook ruimer dan dat. Ook het geheel van de voorzieningen speelt een rol bij het onthaal, de onder meer sociale dienst, voeding, onthaalbrochures en dergelijke.

Thans kom ik tot de preventie. De heer Duponcelle zegt dat er in 1991 op dat vlak niets werd gedaan. Mijnheer Duponcelle, preventie is een zeer complexe materie. Wil ze nuttig zijn, dan moet eerst goed worden onderzocht welke de doelgroep is, hoe hij kan worden bereikt, hoe hij kan worden beïnvloed en welke de effecten op termijn zijn. Men mag ter zake niet ondoordacht handelen, anders geeft men veel geld uit aan campagnes, maar men bereikt weinig effect. Preventie wordt ook nog deels nationaal georganiseerd, bij voorbeeld de verplichte nationale vaccinatie voor dyfterie, tetanos, kinkhoest en dergelijke. Het project voor de toxicomanie is klaar. Ik herhaal het: begin volgend jaar openen wij de discussie in de Commissie.

Inzake aids bestaan er reeds veel programma's in België. Deze problematiek is nauw verbonden met de toxicomanie en zal daar trouwens aan bod komen. Er bestaat in Brussel een VZW «Aids Foundation» voor de begeleiding van de aids-patiënten. Er bestaat eveneens een opvang voor aids-patiënten in bepaalde eenheden in het Sint-Pietersziekenhuis. Wij menen dat specifieke instellingen voor aids-patiënten niet wenselijk

zijn, maar wel een specifieke eenheid in een bestaande instelling, waar de andere instellingen dan kunnen naar verwijzen.

Het personeel dat niet specifiek wordt voorgelicht heeft angst om aids-patiënten te verzorgen wegens het besmettingsgevaar. Vandaar dat ook ter zake een speciale opleiding noodzakelijk is.

Mijnheer de Voorzitter, Collega's, ik meen dat ik deels heb geantwoord op de vragen. Ik ben ervan overtuigd dat mijn collega's het overige zullen aanvullen. (*Applaus.*)

M. le Président. — La parole est à M. Thys, membre du Collège réuni.

M. Thys, membre du Collège réuni, compétent pour la Politique de Santé. — Monsieur le Président, Chers Collègues, en complément à l'exposé que vient de faire mon collègue M. Chabert, je vais tenter de répondre aux diverses questions posées en essayant de respecter l'horaire qui m'est imparti.

Certains pourraient souhaiter inscrire les 132 millions supplémentaires en dépenses dans la mesure où une série de besoins dans le secteur social et de santé ne sont pas couverts à Bruxelles. Le Collège estime que la Commission communautaire commune n'est pas une institution résiduaire dont la vocation principale serait de pallier les carences des autres niveaux de pouvoirs. Il faut souligner aussi que ces bonis proviennent essentiellement des retards de l'Etat dans le versement de la dotation de la Commission communautaire commune en 1989 et 1990 ainsi que d'intérêts créditeurs de trésorerie. Il ne s'agit donc, Monsieur le Président, que d'une recette ponctuelle.

Je confirme, Monsieur Cools, que le Collège réuni a pris une série d'engagements dans le protocole d'accord conclu à l'issue de la table ronde intersectorielle, joint à votre rapport, pour octroyer aux différents secteurs subsidiés, une série d'avantages aux institutions et services, qui vont bien au-delà de la simple indexation. Ce boni de trésorerie doit donc nous permettre, dans les années à venir, de couvrir les engagements récurrents à l'égard des institutions subsidiées. Nous ne pouvons donc pas admettre l'utilisation de ce boni à d'autres fins que celles que nous venons d'indiquer.

M. Guillaume a parlé des dépenses d'administration. Sachez que les six millions ne représentent pas seulement des jetons de présence. Le libellé de l'article précise qu'il s'agit également d'honoraires d'avocats, de frais de justice, de dépenses de consommation en rapport avec l'occupation des locaux, de dépenses d'entretien, et de consommation d'énergie, de publications du département, abonnements sociaux, etc. Quant aux deux millions, ils représentent l'achat du matériel et du mobilier pour faire fonctionner l'administration. Je peux vous certifier qu'il n'y a pas de véhicules. Il ne s'agit que de matériel et de mobilier.

En ce qui concerne le rôle de la Cour des comptes, je confirme que celle-ci opère bien un contrôle sur la totalité des dépenses au moment de la liquidation du solde des 25 p.c.

A propos des subventions aux institutions et services, les derniers comptes fournis et calculés en totalité viennent d'être distribués.

Une partie du crédit affecté aux frais d'études permettra de conclure des conventions avec les partenaires-ressources dès que l'observatoire de la santé sera mis en place, c'est-à-dire au cours du 1^{er} semestre 1992. Nous proposerons à votre assemblée de réunir la Commission Santé afin de pouvoir débattre des objectifs et des ressources de l'observatoire.

Comme l'a dit M. Chabert, le protocole d'accord sera signé au début de l'année prochaine.

Mme Van Tichelen a abordé la problématique de la non-consommation des crédits prévus aux budgets 1989 et 1990. Mon collègue M. Chabert y a déjà répondu. J'ajoute que cela s'explique aussi par le retard pris par certaines institutions dans la mise en œuvre de leur programme de construction ou de transformation. Ce programme chronologique des investissements évolue en fonction de l'avancement des travaux, des projets de travaux et des décomptes que les institutions hospitalières présentent à la Commission communautaire commune.

Quant à la question des montants repris dans les tableaux sujet abordé également par M. Chabert, je précise que l'annexe numéro 5 jointe à l'exposé général et l'annexe 5 qui vous a été remise ce jour reprennent les mêmes montants. Seule la présentation diffère. Croyez en tout cas que les montants sont identiques. Je les ai vérifiés. Dans l'annexe nouvelle, nous avons fait une répartition par type d'institution (hôpitaux — maisons de repos — IMP) mais le montant total est identique à celui figurant dans la première annexe jointe à l'exposé général.

Pour 1991, en ce qui concerne les investissements, les engagements effectués figurent à la même annexe 5 du rapport de la Commission. Enfin, vous avez relevé également le problème du visa de la Cour des comptes. La Cour des comptes vise *a posteriori*, c'est-à-dire en 1992 pour les engagements des fonds de 1991.

M. Duponcelle et d'autres Collègues sont intervenus à propos des hôpitaux. Je ne vais pas reprendre ici la position du Collège exposée par M. Chabert en néerlandais. Je m'en tiens à la ferme intention du Collège de maintenir et de développer, particulièrement dans le cœur de Bruxelles et la première couronne, le rôle des hôpitaux publics. La fixation du prix de journée et les relations entre les secteurs régional, bicommunautaire et national constituent la clé de voûte que nous devons établir à l'occasion de prochaines négociations gouvernementales. La fixation du prix de journée des hôpitaux est un des éléments essentiels pour nous permettre de disposer d'un bilan clair de cette situation.

M. Duponcelle a abordé le problème de la prévention. En 1991, les activités se sont concentrées à partir des missions des centres de santé mentale. D'autres projets ont été repris par la Commission communautaire française notamment. Je m'inscris dans le débat plus large — qui n'est pas le nôtre — lancé par M. Maingain. Il est vrai en tout cas qu'il faut trouver une certaine spécificité des assemblées et des collèges en dépendant. Il ne faut pas vouloir faire jouer les mêmes rôles par l'ensemble des structures. Dans ce contexte-là, en matière de prévention, il nous paraît que la spécificité vers la politique de santé mentale sur laquelle l'assemblée et notre collège se sont mis d'accord est en élément essentiel, les autres éléments de prévention étant, dans un premier temps en tout cas, renvoyés vers les commissions communautaires française ou flamande s'il échet. C'est déjà un début de clarification. Dans le cadre des institutions actuelles et en attendant cette clarification à propos de laquelle on peut discuter — je pense aux éléments de réflexion fournis par M. Maingain — nous devons veiller à ne pas faire jouer le même rôle par toutes les assemblées.

Au contraire, une relative spécialisation est un élément positif dans l'approche de cette problématique.

M. Duponcelle a également abordé le problème de la formation du personnel. La problématique générale du sida ainsi que la maladie professionnelle qui pourrait en découler doivent être traitées au niveau de l'employeur, c'est-à-dire des CPAS. Il faudrait peut-être resituer cette problématique non

pas au départ d'une commission comme la nôtre mais dans un débat plus vaste au sein de la Communauté française, de la Communauté flamande, voire de l'Etat central, et l'aborder dans le cadre des maladies professionnelles, sans quoi, de nouveau, nous allons vers l'éparpillement des initiatives.

Monsieur le Président, mes Chers Collègues, je ne reviens pas sur le rôle différencié entre l'observatoire de la santé et le Conseil consultatif. Il me semble que mon collègue Chabert a donné suffisamment d'éléments à ce sujet. Je ne reviens pas non plus sur la situation particulière de l'hôpital Saint-Pierre. Je confirme simplement que des investissements importants visant à la reconstruction d'une institution hospitalière moderne, pour qu'elle réponde à des critères économiques quant à la disposition des locaux et à des critères de confort, quant au personnel et à la clientèle, devraient permettre d'améliorer la rentabilité de cette institution. Par contre, le report de ces investissements paraît entraîner la fuite de la clientèle payante et le maintien de cette structure hospitalière exclusivement pour une clientèle défavorisée, d'où le risque évident à terme d'une médecine à deux vitesses.

Enfin, je voudrais rassurer les intervenants. Après reconstruction et dès mise en œuvre de la nouvelle structure, un prix de journée provisoire pourrait être fixé tenant compte des investissements réalisés. M. Duponcelle m'a interpellé à ce sujet, je voudrais donc le rassurer. Mais tout cela n'enlève rien à la pertinence et à l'exigence de la fixation d'un prix de journée définitif, bien entendu.

A propos de l'administration, je souhaite dire à M. Cools que 39 personnes sont en service: 7 fonctionnaires de niveau I sont nommés à titre définitif, 2 autres réunissent les conditions d'ancienneté et de promotion et certains répondent également aux conditions d'ancienneté mais ils n'ont pas satisfait aux examens ou concours de promotion. Tous les agents sont actuellement installés à la rue du Champ de Mars et effectivement, comme l'a souligné M. Cools, ces bâtiments sont loués par la Région et mis gratuitement à la disposition de la Commission communautaire commune. Il s'agit en quelque sorte d'une aide indirecte à notre Commission.

En ce qui concerne le contrôle des plans de gestion des CPAS, un agent contractuel est spécifiquement chargé de cette tâche; par ailleurs, deux agents de niveau I s'occupent des tâches générales de tutelle sur recours. Cependant, j'attire votre attention sur le fait qu'une cellule administrative composée d'agents de la Région de Bruxelles-Capitale exerce ces tâches de tutelle sur les CPAS, tâches antérieurement réservées aux services du gouverneur du Brabant.

Dans le cadre de notre discussion, M. Duponcelle m'a interpellé sur les arrêtés relatifs au cadre du personnel, au statut des fonctionnaires, au statut des fonctionnaires dirigeants et au cadre linguistique. Ces différents statuts ont été négociés avec les organisations syndicales et ils ont fait l'objet d'un procès-verbal de désaccord. Ils ont également été examinés et approuvés par le collège réuni le 29 août de cette année. Le cadre linguistique a été envoyé à la Commission permanente de contrôle linguistique; les arrêtés relatifs au statut des fonctionnaires et au statut des fonctionnaires dirigeants ont, quant à eux, été examinés une première fois par le Ministère national de la Fonction publique. De plus, un projet d'ordonnance a été envoyé à la fonction publique nationale. Lorsque l'ordonnance aura été votée, le cadre pourra être publié au *Moniteur belge*. Quant à l'arrêté relatif au statut, il devra encore être transmis au Conseil d'Etat.

M. Cools a encore évoqué les problèmes qui se posent au Petit-Château. Selon moi, ces questions sont essentiellement de ressort national. L'idée d'interpeller le gouvernement au

travers du Comité de concertation peut être retenue. Encore faudra-t-il, dans le cadre de la concertation avec le nouveau gouvernement, établir une coordination plus importante dans ce secteur. Je suis favorable à l'examen de cette problématique au sein du collège réuni.

A propos de l'hôpital Saint-Pierre, toutes les réponses ont été fournies à M. Galand.

J'ai également répondu aux questions liées à l'Observatoire de la santé et au Conseil consultatif.

M. Maingain, quant à lui, demandait s'il ne fallait pas faire éclater l'article budgétaire relatif à la subvention des investissements dans les hôpitaux, les maisons de repos et les IMP. Il ne me paraît pas utile comme Ministre du Budget, d'y réserver une suite favorable, compte tenu de l'interpénétration des structures d'accueil et de soins. En effet, nombre de pouvoirs publics, notamment, gèrent dans un même bâtiment une structure «maison de repos» et une structure «maison de repos et de soins». Par ailleurs, le maintien d'un crédit d'ordonnement unique pour tous ces investissements permet une liquidation plus rapide des subsides sans devoir tenir compte de la catégorie de l'institution, qui doit recevoir ses subsides sans retard, étant donné l'importance des montants en jeu.

M. Harmel est intervenu de manière brillante à propos des activités de prévention en matière de toxicomanie et mon collègue, M. Chabert, lui a déjà fourni toutes les précisions utiles.

Enfin, en ce qui concerne les soins à domicile et les modifications de la réglementation de 1950, la réponse a déjà été communiquée également.

Monsieur le Président, je crois avoir de la sorte complété l'exposé de mon collègue M. Chabert et avoir répondu de façon synthétique à tous les intervenants. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

M. le Président. — J'invite les chefs de groupe à me rejoindre dans mon bureau afin que nous discutons de la manière dont nous allons poursuivre notre ordre du jour.

(*M. Demannez, Vice-Président, prend la présidence de l'Assemblée. — De heer Demannez, Ondervoorzitter, treedt als voorzitter op*)

La parole est à M. Gosuin, membre du Collège réuni.

M. Gosuin, membre du Collège réuni, compétent pour la Politique d'Aide aux personnes. — Monsieur le Président, Chers Collègues, je puis vous rassurer: je serai extrêmement bref. C'est en effet avec beaucoup d'humilité que j'aborde ces nouvelles compétences. De l'examen des dossiers des interventions, je voudrais cependant dégager les lignes de force du travail accompli et qui se traduisent dans le budget.

Je crois très sincèrement — de nombreux membres l'ont souligné — qu'un des moteurs de notre politique est un moteur de coordination. Il est vrai qu'en matière d'aide sociale urgente et de gestion du fonds spécial d'aide sociale, la coordination et la meilleure appréhension des mécanismes de solidarité devront nous guider. Il est vrai aussi qu'en matière de tutelle des CPAS, nous ne devons pas ajouter de complications supplémentaires, mais plutôt mettre l'ensemble des partenaires autour de la table pour aborder de manière plus cohérente

l'ensemble de la problématique de l'aide sociale dans notre Région.

Enfin, un autre *leitmotiv* que je retrouve dans toutes les interventions, tant de la majorité que de l'opposition, est la prise en compte de la valorisation du travail fourni par le personnel sur le terrain. Je crois très sincèrement que des pistes ont été tracées, des accords engrangés, via l'accord intersectoriel et le protocole d'accord. Je puis vous dire que des groupes de travail sont constitués et finalisent à la fois les résultats de la table ronde et les décisions du protocole d'accord dont vous avez copie dans vos documents.

Autre chose est l'aspect prévention. Il est évident que dans le cadre de notre action sociale — les crédits inscrits au budget l'indiquent — cet aspect constitue une autre de nos priorités. Sans doute, certains estimeront-ils que ces crédits sont insuffisants! Je crois que d'une manière générale, les crédits sont toujours insuffisants et qu'il y a toujours davantage à faire. Dans le cadre des limites budgétaires, nous nous attacherons à régler cette problématique.

Je répondrai maintenant très concrètement à des questions précises formulées notamment en ce qui concerne les IMP.

L'objectif est d'établir demain des subventions sur des bases prévisibles à l'aide de forfaits modulables. Je précise également que la visite de l'administration que j'ai faite lors de mon entrée en fonction m'a convaincu de la nécessité de veiller à assurer la transparence dans la gestion des institutions. Cela nécessitera peut-être une uniformisation de la gestion comptable. Une question a été posée quant aux trois dossiers d'IMP en souffrance. A cet égard, en fonction des renseignements qui nous ont été fournis, une attitude a été prise sur base de règles de droit identiques pour toutes les institutions, et ce dans un sens favorable à ces trois institutions.

Les arrêtés d'application sur les diverses ordonnances en matière d'état de la pauvreté, de conseil consultatif et AVJ, sont tous en bonne voie et seront finalisés dans le cadre du prochain exercice.

Enfin, une nouvelle réglementation pour les services aux ex-détenus est en préparation. Celle-ci est d'ailleurs détaillée dans le rapport de la commission.

Je souhaiterais mettre en évidence l'intervention de Mme Van Tichelen.

Pour avoir visité la nuit dernière l'asile de nuit Pierre d'Angle, je crois pouvoir dire sereinement que nous allons devoir réfléchir à des formules d'encadrement, sans institutionnalisation, d'une partie de notre population qui, pour toutes sortes de raisons, se retrouve dans une marginalité quasi extrême. La suggestion lancée par Mme Van Tichelen est novatrice et bouleverse sans doute les données actuelles et les prescrits légaux. Je pense cependant qu'elle doit être creusée en ayant le souci de ne pas accroître une fois encore la charge financière des CPAS. Vous savez que, souvent — les différents présidents des CPAS en témoignent — le Gouvernement national reporte sur les CPAS une série de politiques et, évidemment, les charges financières qui y sont liées.

Pour l'avoir visité, je suis d'accord avec M. Galand, lorsqu'il affirme que l'asile de la Pierre d'Angle est indigne d'une Région comme la nôtre. Ce problème qui a été soulevé avec acuité au cours des deux dernières années mérite une attention plus précise. Mais nous devons procéder avec prudence, parce que les gens accueillis dans ce genre d'asile n'attendent pas nécessairement un encadrement, une institutionnalisation. Il faut éviter de créer un milieu les excluant davantage. Aussi, c'est avec les partenaires sociaux, avec les gens travaillant sur le terrain que, progressivement, nous devons dégager les

solutions les plus opportunes tant en ce qui concerne l'accueil proprement dit que la gestion du bâtiment. Il me semble que des aménagements excessifs peuvent devenir un repoussoir pour certaines personnes. Cela ne signifie pas que l'on doit maintenir le bâtiment tel quel, mais il faut discuter avec les travailleurs du terrain de la manière dont on peut au mieux intégrer les intéressés. Cela signifiera sans doute des efforts financiers complémentaires.

Pour ce qui est des flats pour personnes âgées, on peut débattre de l'opportunité de créer ce genre de logement. Lorsque ce problème est abordé dans le cadre du Conseil régional, certains demandent que l'on cesse de construire des flats ou des logements ne comportant qu'une chambre, pour se concentrer sur la construction de logements pour familles nombreuses. Il faut raison garder et veiller à équilibrer les projets. Dans les logements sociaux, il faut prévoir une proportion d'habitations permettant d'accueillir les personnes âgées. Mais aussi, dans le cadre des compétences dévolues aux CPAS, il faut songer à créer des structures d'accueil pour les personnes âgées, qui ne soient pas nécessairement des maisons de repos. C'est dans cet esprit que le projet de création de flats a été soutenu et approuvé, mais il va de soi que ce n'est pas la seule solution et qu'il y a aussi d'autres politiques à mettre en œuvre. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

De Voorzitter. — Het woord is aan de heer Grijp, Lid van het Verenigd College.

De heer Grijp, Lid van het Verenigd College, bevoegd voor het beleid inzake Bijstand aan personen. — Mijnheer de Voorzitter, ik zal kort zijn, maar toch zoveel mogelijk antwoorden op de vragen die werden gesteld.

Het ontwerp inzake welzijnszorg vertoont aanzienlijke verschillen in vergelijking met de begrotingen die voor de begrotingsjaren 1990 en 1991 werden goedgekeurd. De wijzigingen situeren zich vooral in drie grote sectoren van de bijstand aan personen, namelijk in de sector van de minder-validen, de sector van het gezin en deze van de centra voor maatschappelijk werk.

De heer Duponcelle heeft verschillende concrete vragen gesteld waarop ik hem een zo concreet mogelijk antwoord zal trachten te geven. Hij sprak onder meer over de medisch-pedagogische instellingen. De vragen die u, Mijnheer Duponcelle, in verband met deze instellingen heeft gesteld slaan op de vereenvoudigde berekeningswijze die uitgaat van de reële uitgaven van het jaar 1989. De wijzigingen zijn ook toe te schrijven aan de afspraken die werken gemaakt in het kader van het intersectorieel rondetafelgesprek.

De innovatie en de vereenvoudiging is dat de kredieten voor de jaren 1990 en 1991 met 5,5 pct. werden geïndexeerd. Ik ben ervan overtuigd dat zowel de gebruikers, de werknemers en de instellingen hiervan beter zullen worden. Zij zullen geen maanden meer moeten wachten op de uitbetaling van de toelagen.

Mevrouw Schoenmaekers, u heeft een belangrijk betoog gehouden. U weet dat ons Gewest in de sector van de gezins- en bejaardenhulp wordt geconfronteerd met een nijpend tekort aan gezins- en bejaardenhulpsters. Dat is niet alleen de fout van gemeenten en OCMW's. U weet dat zowel de Nederlandse als de Franse Gemeenschap te kort schieten t.o.v. Brussel. Ik spaar hier niemand. Ik verwijs u ter zake naar de cijfers die ik naar aanleiding van de discussies over de begroting 1991 in de commissie heb geciteerd. Daar heb ik verwezen naar de betere situatie in andere landen zoals onder meer in Nederland.

Nog in verband met gezins- en bejaardenhulp, Mijnheer Duponcelle, hebben wij twee reeksen maatregelen genomen. De ene in verband met de inkomens van de gezins- en bejaardenhulpers waarvoor een belangrijke verhoging van de kredieten in de begroting werd ingeschreven — hier verwijs ik naar de rondetafelakkoorden — de andere hebben betrekking op de toegang tot het beroep.

Hier werden de bijkomende eisen voor stages uit de reglementering geschrapt zodat de betrokkenen op dezelfde wijze toegang krijgen tot het beroep als hun collega's uit de Nederlandse en Franse Gemeenschap, wat tot nu toe nog niet het geval was.

Mijnheer Guillaume, in verband met uw vraag wijs ik erop dat momenteel wordt onderzocht in welke mate de bijdragen van de begunstigden van de gezins- en bejaardenhulp moeten worden aangepast. Na een ononderbroken periode van 15 jaar zonder herziening van die bijdragen is dat een noodzakelijk iets. Er zal zorg voor worden gedragen dat de begunstigden niet op een onredelijke manier worden belast.

Wat de huisvesting van de thuiswonende bejaarden betreft worden momenteel twee programma's voor de bouw van bejaardenflats uitgevoerd. Het betreft initiatieven van de OCMW's van Watermaal-Bosvoorde en Sint-Gillis.

Mijnheer Duponcelle, u heeft een vraag gesteld in verband met de wijze van financiering van deze flats. Het geld waarmee deze flats worden gebouwd is een deel van de povere budgettaire middelen die wij van de Nationale Regering hebben geërfd.

Wij mogen daarvoor geen ander geld aanwenden.

De subsidies voor deze flats zijn gelijk aan die voor de bejaardentehuizen. Er zit dus een zekere logica in deze subsidiëring. Voor de vraag of de sociale huisvesting een inspanning moet doen voor deze flats verwijs ik naar het antwoord van de heer Gosuin.

De prematrimoniale, matrimoniale en familiale raadplegingen maken integraal deel uit van de welzijnszorg en de bijstand aan personen. Een nieuwigheid zijn de preventieactiviteiten. Dit impliceert echter een wijziging van de opdrachten van de centra en ook een accentverschuiving. De klemtoon zal meer worden gelegd op affectieve, seksuele en opvoedkundige aspecten inherent aan een relatie, een gezin, het huwelijk of het samenwonen. Mevrouw Van Tichelen, het spreekt vanzelf dat dit alles moet gebeuren binnen de daarvoor bestemde beperkte budgettaire enveloppe.

Iedereen weet dat het Centrum voor Maatschappelijke Documentatie en Coördinatie een belangrijk werktuig is voor het opvolgen en bijwerken van de documentatie betreffende de sociale sector.

Het centrum is tevens belast met de coördinatie tussen de verschillende privé- en publieke partners uit de psychosociaal-medisch-sociale sector. Halfjaarlijks moet het centrum een activiteitenverslag opmaken en er komt ook een jaarverslag. Deze verslagen moeten worden onderzocht door het begeleidingscomité dat daartoe werd opgericht. Mijnheer Cauwelier, ik heb geen klachten gekregen over dit centrum. U kunt van mij niet verwachten dat ik die systematisch zou opsporen: ik ben geen politie-inspecteur. Als u mij nochtans kunt bewijzen dat er klachten zijn, dan zal er worden op ingegaan en zullen die ernstig worden onderzocht.

Voor de opvang van daklozen wordt traag maar zeker een Brussels beleid uitgestippeld. Naast de structurele opvang en begeleiding die de onthaaltehuizen kunnen bieden is het inderdaad ook belangrijk te beschikken over minimale voorzienin-

gen voor hen die eigenlijk maar een bed en een dak voor een nacht zoeken en weigerachtig staan tegenover verregaande bemoeiingen.

Mijnheer Duponcelle en andere sprekers hebben vragen gesteld over de centra voor dringende sociale hulp, zoals het centrum Ariane. De problemen van die centra worden niet uit het oog verloren. Hoewel tot op heden enkel het centrum Ariane actief is, wordt ook gedacht aan de uitbouw van andere centra met mogelijke andere taken. Het centrum Ariane wordt omgevormd tot een vzw. Het Gewest stelt een vroegere brandweerkazerne ter beschikking van het centrum in de gemeente Vorst. Het centrum krijgt een brede opdracht en moet onder meer instaan voor dringende sociale opvang als het OCMW gesloten is. In het weekend en op feestdagen wordt de dienst dus ook permanent verzekerd. De meeste sprekers hadden het over het centrum Ariane, maar ik wil er toch op wijzen dat er nog andere centra bestaan. Alleen al in de bicommunautaire sector bestaan er negen verschillende centra die hulpzoekende personen kunnen opvangen.

*(M. Pouillet, Président,
reprenant la présidence de l'Assemblée. —
De heer Pouillet, Voorzitter,
treedt opnieuw als voorzitter op)*

J'en viens à une question de M. Guillaume. Contrairement à ce qu'il pense, les subsides en matière d'aide familiale ne sont pas octroyés de façon arbitraire. Cette pratique ne serait d'ailleurs pas possible, puisque la quasi-totalité de cette matière est réglementée. Or, sans réglementation, pas de subvention!

Aan mevrouw Schoenmaekers en andere sprekers moet ik bevestigen dat het Gewest de voogdij op de gemeenten veel grondiger uitoefent dan vroeger. Aangezien de gemeenten moeten besparen, oefenen zij op hun beurt druk uit op de OCMW's om geen beleid te voeren dat een deficit tot gevolg heeft. Vandaar dat sommige OCMW's zich genoopt zien haast asociale maatregelen te nemen die niet verantwoord zijn, en dit alles — ik herhaal het — ingevolge een rechtstreekse of onrechtstreekse druk.

Gisterenmiddag werd op een vergadering met de voorzitters en secretarissen van de OCMW's van de 19 gemeenten overeengekomen dat zij, indien zij nog onder een dergelijke druk worden gezet, pas belangrijke maatregelen zullen nemen na overleg met het College. De te nemen beslissingen zullen morgen allicht niet gemakkelijker zijn dan gisteren. Dat echter ter zake wordt overlegd zodat het College niet langer meer, zoals voorheen, pas via de pers van zogenaamd «onrechtvaardige» beslissingen op de hoogte wordt gebracht, verheugt mij ten zeerste.

De heren Cauwelier en Duponcelle formuleerden vragen in verband met de door de heer Gosuin en mezelf uitgeoefende voogdij over de OCMW's op dit ogenblik. Ter zake is inderdaad een moeilijkheid gerezen, wat de heer Cauwelier duidelijk heeft begrepen. Voogdij over de OCMW's wordt door ons slechts in derde instantie uitgeoefend: in eerste instantie door de gemeenten, in tweede instantie door de provinciegouverneurs en pas op de derde plaats door het College. Men kan ons niet vragen aan dit probleem een dringende oplossing te geven. Dit kan pas in het kader van een derde fase van de staatsvorming, want indien wij vandaag maatregelen dienaangaande zouden nemen en derhalve andere bevoegdheden uitoefenen, dan zouden wij, ingevolge bevoegdheidsverschrijving, vervallen in de illegaliteit.

Ik wens tenslotte te repliceren op een uitspraak van de heer Cauwelier, waarmee ik minder gelukkig ben, namelijk dat de bevoegdheden van de bicommunautaire welzijnssector beter worden overgeheveld naar de respectieve unicommunautaire sectoren.

Mijnheer Cauwelier, treedt u nu de stelling van de heer Maingain bij dat de bicommunautaire sector slechts een hoop oud afval is, die moet worden afgeschaft? *Non, ce serait trop injuste!* Trouwens, waar moeten personen behorend tot andere culturen en nog anderen die vandaag geen onderscheid willen maken tussen een Franstalige of Nederlandstalige service in de multiculturele stad die Brussel is, dan naartoe?

Een aantal initiatieven horen, mijns inziens, in de bicommunautaire sector thuis. (*Applaus bij de meerderheid.*)

M. le Président. — La discussion générale conjointe est close.

De samengevoegde algemene bespreking is gesloten.

PROJET D'ORDONNANCE CONTENANT LE BUDGET DES VOIES ET MOYENS DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE COMMUNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1992

Discussion des articles

ONTWERP VAN ORDONNANTIE HOUDENDE DE MIDDELENBEGROTING VAN DE GEMEENSCHAPPELIJKE GEMEENSCHAPSCOMMISSIE VOOR HET BEGROTINGSJAAR 1992

Artikelsgewijze bespreking

M. le Président. — Nous allons procéder maintenant à la discussion du tableau budgétaire et des articles du projet d'ordonnance.

Wij gaan over tot de bespreking van de begrotingstabel en de artikelsgewijze bespreking van het ontwerp van ordonnantie.

D'abord du tableau budgétaire.

Eerst van de begrotingstabel.

Quelqu'un demande-t-il la parole? (*Non.*)

Vraagt iemand het woord? (*Neen.*)

Les articles du tableau sont donc adoptés.

Dan zijn de artikelen van de tabel aangenomen.

Nous passons maintenant aux articles du projet d'ordonnance.

Nu de artikelen van het ontwerp van ordonnantie.

Article 1^{er}. La présente ordonnance règle une matière visée à l'article 59bis, § 4bis, alinéa 2, de la Constitution.

Artikel 1. Deze ordonnantie regelt een materie bedoeld in artikel 59bis, § 4bis, tweede lid, van de Grondwet.

Pas d'observation?

Geen bezwaar?

— Adopté.

Aangenomen.

Art. 2. Pour l'année budgétaire 1992, les recettes de la Commission communautaire commune sont évaluées à 1 166 300 000 francs conformément au tableau ci-annexé.

Art. 2. Voor het begrotingsjaar 1992 worden de ontvangsten van de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie geraamd op 1 166 300 000 frank overeenkomstig de bijgevoegde tabel.

Pas d'observation?

Geen bezwaar?

— Adopté.

Aangenomen.

Art. 3. La présente ordonnance entre en vigueur le 1^{er} janvier 1992.

Art. 3. Deze ordonnantie treedt in werking op 1 januari 1992.

Pas d'observation?

Geen bezwaar?

— Adopté.

Aangenomen.

M. le Président. — Nous procéderons tout à l'heure au vote nominatif sur l'ensemble du projet d'ordonnance.

Wij zullen straks tot de naamstemming over het geheel van het ontwerp van ordonnantie overgaan.

PROJET D'ORDONNANCE CONTENANT LE BUDGET DES DEPENSES DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE COMMUNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1992

Discussion des articles

ONTWERP VAN ORDONNANTIE HOUDENDE DE UITGAVENBEGROTING VAN DE GEMEENSCHAPPELIJKE GEMEENSCHAPSCOMMISSIE VOOR HET BEGROTINGSJAAR 1992

Artikelsgewijze bespreking

M. le Président. — Nous allons procéder maintenant à la discussion du tableau budgétaire et des articles du projet d'ordonnance.

Wij gaan over tot de bespreking van de begrotingstabel en de artikelsgewijze bespreking van het ontwerp van ordonnantie.

D'abord du tableau budgétaire.

Eerst van de begrotingstabel.

Au tableau, MM. Duponcelle et Galand présentent l'amendement (n° 1) que voici :

Op de tabel stellen de heren Duponcelle en Galand volgend amendement (nr. 1) voor :

« Augmenter le poste 03.04, intitulé « Aide sociale » de 28,5 millions à 58,5 millions. »

« Post 03.04 — Sociale Hulp — van 28,5 miljoen tot 58,5 miljoen verhogen. »

La parole est à M. Galand.

M. Galand. — Monsieur le Président, mon intervention sera brève. Comme vous l'avez souligné, nous avons déjà défendu cet amendement lors de la discussion générale. Nous confirmons à M. Gosuin que notre but n'est pas de mettre en place une structure lourde, mais bien d'améliorer une situation qui réclame des mesures d'urgence et de disposer des moyens permettant de financer un projet pour l'année prochaine.

M. le Président. — Le vote sur l'amendement et sur le tableau budgétaire est réservé.

De stemming over het amendement en over de begrotings-tabel is aangehouden.

Nous passons maintenant aux articles du projet d'ordonnance.

Nu de artikelen van het ontwerp van ordonnantie.

Article 1^{er}. La présente ordonnance règle une matière visée à l'article 59bis, § 4bis, alinéa 2, de la Constitution.

Artikel 1. Deze ordonnantie regelt een materie bedoeld in artikel 59bis, § 4bis, tweede lid, van de Grondwet.

Pas d'observations ?

Geen bezwaar ?

— Adopté.

Aangenomen.

Art. 2. Il est ouvert pour les dépenses du budget de la Commission communautaire commune afférentes à l'année budgétaire 1992 des crédits s'élevant aux montants ci-après (en millions de francs) :

	Crédits	
	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement
Crédits non dissociés	624,3	624,3
Crédits dissociés	790,0	410,0
Totaux	1 414,3	1 034,3

Ces crédits sont énumérés au tableau annexé à la présente ordonnance.

Art. 2. Voor de uitgaven van de begroting van de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie voor het begrotingsjaar 1992 worden kredieten geopend ten bedrage van (in miljoenen franken) :

	Kredieten	
	Vastlegingskredieten	Ordonneringskredieten
Niet-gesplitste kredieten	624,3	624,3
Gesplitste kredieten	790,0	410,0
Totaal	1 414,3	1 034,3

Deze kredieten worden opgesomd in de bij deze ordonnantie gevoegde tabel.

— Cet article est réservé suite à l'amendement (n° 1) au tableau.

Dit artikel is aangehouden ten gevolge van het amendement (nr. 1) bij de tabel.

Art. 3. Par dérogation à l'article 15 de la loi organique de la Cour des comptes du 29 octobre 1846, des avances de fonds d'un montant de 10 000 000 de francs peuvent être consenties aux comptables extraordinaires, à l'effet de payer, indépendamment des menues dépenses, les créances n'excédant pas 200 000 francs.

Autorisation est donnée à ces comptables de consentir aux fonctionnaires et experts envoyés en mission à l'étranger les avances nécessaires, même si ces avances sont supérieures à 200 000 francs.

Le paiement des rémunérations d'experts venant d'autres pays et des frais résultant des arrangements avec des pays étrangers, peut également se faire par avance de fonds, quel qu'en soit le montant.

Art. 3. In afwijking van artikel 15 van de organieke wet op het Rekenhof van 29 oktober 1846, mogen geldvoorschotten tot een maximumbedrag van 10 000 000 frank verleend worden aan de buitengewone rekenplichtigen, om onafhankelijk van de kleine uitgaven de schuldvorderingen te betalen die 200 000 frank niet te boven gaan.

Deze rekenplichtigen worden gemachtigd de nodige voorschotten te verlenen aan de ambtenaren en experten belast met een zending in het buitenland, zelfs indien deze voorschotten meer dan 200 000 frank bedragen.

De betaling van de erelonen van experten uit het buitenland en van de kosten voortvloeiend uit regelingen met vreemde landen mag eveneens per geldvoorschotten gebeuren, wat ook het bedrag ervan weze.

Pas d'observations ?

Geen bezwaar ?

— Adopté.

Aangenomen.

Art. 4. A concurrence des crédits inscrits au budget de la Commission communautaire commune, les avances réglementaires sur les subsides aux établissements relevant de la compé-

tence de la Commission communautaire commune sont liquidés comme suit :

— une première tranche de 75 p.c. de l'avance prévue est octroyée sans visa préalable de la Cour des comptes;

— une deuxième tranche de 25 p.c. est octroyée après visa de la Cour des comptes pour l'ensemble des dépenses prévues.

Art. 4. Ten belope van de kredieten uitgetrokken op de begroting van de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie, worden de reglementaire voorschotten op de betoelaging van de instellingen behorende tot de bevoegdheid van de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie betaald als volgt:

— een eerste tranche van 75 pct. van het voorziene voorschot wordt uitgekeerd zonder voorafgaand visum van het Rekenhof;

— een tweede tranche van 25 pct. wordt uitgekeerd na visum van het Rekenhof op de totale voorziene uitgaven.

Pas d'observations?

Geen bezwaar?

— Adopté.

Aangenomen.

Art. 5. § 1. Les crédits provisionnels figurant aux allocations de base 02.1.3.01.02 et 03.1.3.01.03 sont répartis entre les différentes allocations de base du budget administratif par la voie d'un arrêté délibéré en Collège réuni, après avis de l'Inspection des Finances.

§ 2. Les soldes disponibles au 31 décembre 1992 des crédits inscrits aux allocations de base figurant au § 1^{er} sont reportés à l'année budgétaire suivante et réunis à l'allocation de base correspondante du budget 1993.

Art. 5. § 1. De provisionele kredieten die voorkomen in de basisallocaties 02.1.3.01.02 en 03.1.3.01.03 worden verdeeld tussen de verschillende basisallocaties van de administratieve begroting door middel van een in Verenigd College overlegd besluit na advies van de Inspectie van Financiën.

§ 2. De op 31 december 1992 beschikbare saldi van de kredieten ingeschreven in de basisallocaties waarvan sprake in § 1 worden overgedragen naar het volgende begrotingsjaar en gevoegd bij de overeenstemmende basisallocatie van de begroting 1993.

Pas d'observations?

Geen bezwaar?

— Adopté.

Aangenomen.

Art. 6. Par dérogation à l'article 17 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'Etat, le paiement des allocations de naissance et des indemnités pour frais funéraires, s'effectue conformément aux règles prévues à l'article 23, de la même loi.

Art. 6. In afwijking van artikel 17 van de wet van 15 mei 1846 op de Rijkscomptabiliteit, gebeurt de betaling van de geboortetoelagen en van de vergoedingen voor begrafeniskos-

ten overeenkomstig de regelen bepaald in artikel 23 van dezelfde wet.

Pas d'observations?

Geen bezwaar?

— Adopté.

Aangenomen.

Art. 7. Des provisions peuvent être allouées aux avocats, aux experts et aux huissiers de justice agissant pour le compte de la Commission.

Art. 7. Machtiging wordt verleend provisies toe te staan aan advocaten, experten en gerechtsdeurwaarders die voor rekening van de Commissie optreden.

Pas d'observations?

Geen bezwaar?

— Adopté.

Aangenomen.

Art. 8. Par dérogation à l'article 5 des lois sur la comptabilité de l'Etat coordonnées le 17 juillet 1991, des créances d'années antérieures peuvent être apurées à charge des crédits ouverts par la présente ordonnance à l'allocation de base 01.0.1.12.01 et relatives aux:

— honoraires d'avocats et de médecins;

— frais de justice en matière d'affaires civiles, administratives et pénales;

— jetons de présence, frais de route et de séjour des personnes étrangères à l'Administration;

— rémunérations d'experts étrangers à l'Administration et prestations de tiers (y compris les avances provisionnelles);

— indemnités diverses à des tiers devant découler de l'engagement de la responsabilité de la Commission à l'égard d'actes commis par ses organes et ses préposés.

Art. 8. In afwijking van artikel 5 van de wetten op de Rijkscomptabiliteit gecoördineerd op 17 juli 1991, mogen ten laste van de bij de onderhavige ordonnantie geopende kredieten op de basisallocatie 01.0.1.12.01 schuldvorderingen van vorige jaren worden aangezuiverd met betrekking tot:

— erelonen van advocaten en geneesheren;

— gerechtskosten inzake burgerlijke, administratieve en strafzaken;

— presentiegelden, reis- en verblijfskosten van niet tot de Administratie behorende personen;

— bezoldigingen van niet tot de Administratie behorende deskundigen en prestaties van derden (met inbegrip van de provisionele voorschotten);

— allerhande schadevergoedingen aan derden voortvloeiend uit het opnemen door de Commissie van haar verant-

woordelijkheid voor wat betreft van door haar organen en door haar beambten gepleegde handelingen.

Pas d'observations?

Geen bezwaar?

— Adopté.

Aangenomen.

Art. 9. Dans les limites des allocations de base concernées, les subventions suivantes peuvent être octroyées:

— aux institutions reconnues dans le cadre de l'arrêté royal n° 81 du 10 novembre 1967 créant un Fonds de soins médico-socio-pédagogiques pour handicapés.

allocations de base: 03.03.1.33.02, 03.03.1.43.40.

— aux services de soins à domicile.

allocation de base: 02.03.33.03.

— aux associations et organismes qui s'occupent de prévention et/ou d'information en matière de santé et d'aide aux personnes.

allocations de base: 02.01.2.33.01, 02.02.2.33.02, 03.01.2.33.01.

— aux services de reclassement social pour personnes handicapées.

allocation de base: 03.03.2.41.01.

— aux centres d'accueil d'urgence.

allocation de base: 03.04.1.41.02.

— aux services de santé mentale et de télé-accueil.

allocations de base: 02.04.33.04, 02.04.43.40.

— aux services d'aide aux familles et aux personnes âgées.

allocations de base: 03.05.1.33.05, 03.05.1.43.41.

— aux centres de service social.

allocations de base: 03.05.3.33.07, 03.05.3.43.43.

— aux centres de consultation prématrimoniale, matrimoniale et familiale.

allocations de base: 03.05.2.33.06, 03.05.2.43.42.

— aux maisons d'accueil.

allocation de base: 03.04.2.33.03.

— aux services de réinsertion sociale.

allocation de base: 03.04.3.33.04.

Art. 9. Binnen de perken van de betrokken basisallocaties kunnen de volgende toelagen worden toegekend:

— aan de erkende inrichtingen in het kader van het koninklijk besluit nr. 81 van 10 november 1967 tot instelling van een Fonds voor medische, sociale en pedagogische instellingen voor gehandicapten.

basisallocaties: 03.03.1.33.02, 03.03.1.43.40.

— aan de diensten voor thuisverzorging.

basisallocatie: 02.03.33.03.

— aan verenigingen en instellingen die zich bezig houden met preventie en/of informatie inzake gezondheid en welzijn.

basisallocatie: 02.01.2.33.01, 02.02.2.33.02, 03.01.2.33.01.

— aan de diensten voor sociale reclassering der minder valide personen.

basisallocatie: 03.03.3.41.01.

— aan de centra voor dringende opvang.

basisallocatie: 03.04.1.41.02.

— aan de diensten voor geestelijke gezondheid en voor tele-onthaal.

basisallocaties: 02.04.33.04, 02.04.43.40.

— aan de diensten voor gezins- en bejaardenhulp.

basisallocaties: 03.05.1.33.05, 03.05.1.43.41.

— aan de centra voor maatschappelijk welzijn.

basisallocaties: 03.05.3.33.07, 03.05.3.43.43.

— aan de prematrimoniale, matrimoniale en familiale consultatiecentra.

basisallocaties: 03.05.2.33.06, 03.05.2.43.42.

— aan de onthaalhuizen.

basisallocaties: 03.04.2.33.03.

— aan de diensten voor sociale reïntegratie.

basisallocatie: 03.04.3.33.04.

Pas d'observations?

Geen bezwaar?

— Adopté.

Aangenomen.

Art. 10. La présente ordonnance entre en vigueur le 1^{er} janvier 1992.

Art. 10. Deze ordonnantie treedt in werking op 1 januari 1992.

Pas d'observations?

Geen bezwaar?

— Adopté.

Aangenomen.

Les votes nominatifs sur l'amendement, le tableau budgétaire et l'article réservés, ainsi que sur l'ensemble de ce projet d'ordonnance auront lieu tout à l'heure.

De naamstemmingen over de aangehouden amendement, begrotingstabel en artikel, en over het geheel van dit ontwerp van ordonnantie zullen straks plaatsvinden.

ORDRE DES TRAVAUX

REGELING VAN DE WERKZAAMHEDEN

M. le Président. — Comme convenu avec les chefs de groupe, nous allons maintenant procéder aux votes prévus dans le cadre de l'Assemblée réunie.

Wij gaan nu over tot de stemmingen die in het kader van de Verenigde Vergadering voorzien zijn.

La réunion du Conseil régional aura lieu cet après-midi à 16 h 30, après la réunion de l'ACCF.

Ik stel voor dat wij voor de vergadering van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad samenkomen om 16 u. 30, na de vergadering van de ACCF.

De heer Vandenbossche heeft het woord.

De heer Vandenbossche. — Mijnheer de Voorzitter, ik ga uiteraard met uw voorstel akkoord. Toch vestig ik uw aandacht op het feit dat wij hadden verwacht nu de vergadering te kunnen beëindigen.

Aangezien de vergadering van de Franse Gemeenschapscommissie deze namiddag doorgaat, zal het voor ons moeilijk zijn om 16 u. 30 hier aanwezig te zijn. Derhalve zal u waarschijnlijk worden geconfronteerd met een aantal verontschuldigingen van Nederlandstalige kant waarmee u bij het verloop van de werkzaamheden rekening moet houden.

De Voorzitter. — Ik geef toe dat het een ongelukkige toestand is. Wij verontschuldigen ons bij onze Nederlandstalige Collega's die normaliter mochten voorzien deze namiddag niet aanwezig te moeten zijn. Wij staan echter voor de keuze een vergadering te beleggen ofwel deze namiddag ofwel maandag aanstaande, aangezien de reglementeringen inzake taks voor het einde van het jaar moeten worden goedgekeurd.

En réunion des chefs de groupe, il est apparu qu'il était impossible de terminer les travaux à une heure raisonnable ce midi. Par conséquent, la proposition des chefs de groupes est de convoquer la réunion du Conseil régional à 16 h 30.

VOTES — STEMMINGEN

M. le Président. — Nous allons donc procéder aux votes sur les différents points de l'ordre du jour.

Wij zullen dus stemmen over de verschillende punten van de agenda.

SCRUTIN SECRET SUR LA LISTE DES REPRESENTANTS DES POPULATIONS D'ORIGINE ETRANGERE AU SEIN DE LA COMMISSION MIXTE DE CONCERTATION ENTRE LES INSTITUTIONS REGIONALES ET LES MILIEUX DE POPULATION D'ORIGINE ETRANGERE DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE

GEHEIME STEMMING OVER DE LIJST VAN DE VERTEGENWOORDIGERS VAN DE BEVOLKINGSGROEPEN VAN BUITENLANDSE OORSPRONG BINNEN DE GEMENGDE COMMISSIE TER OVERLEG TUSSEN DE GEWESTELIJKE INSTELLINGEN EN DE BEVOLKINGSGROEPEN VAN BUITENLANDSE OORSPRONG IN HET BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJK GEWEST

M. le Président. — L'ordre du jour appelle le scrutin secret sur la liste des représentants des populations d'origine étrangère au sein de la Commission mixte de concertation

entre les institutions régionales et les milieux de population d'origine étrangère de la Région de Bruxelles-Capitale.

Je propose que M. Vandenbussche et Mme Guillaume remplissent les fonctions de secrétaires.

Aan de orde is de geheime stemming over de lijst van de vertegenwoordigers van de bevolkingsgroepen van buitenlandse oorsprong binnen de Gemengde Commissie ter overleg tussen de gewestelijke instellingen en de bevolkingsgroepen van buitenlandse oorsprong in het Brusselse Hoofdstedelijk Gewest.

Ik stel voor dat de heer Vandenbussche en mevrouw Guillaume de functies van secretaris vervullen.

Etant donné que les votes en Assemblée réunie auront lieu avant les votes au Conseil et afin d'éviter d'organiser deux scrutins à propos de la même liste, je vous propose dès lors de considérer que le scrutin secret qui va intervenir en séance plénière de l'Assemblée réunie soit également valable pour le Conseil. (*Assentiment.*)

Ik stel voor dat de stemming die wij nu gaan houden in de Verenigde Vergadering ook zal gelden voor de stemming in de Raad. (*Instemming.*)

Etant donné que l'article 20 du règlement impose la majorité dans chaque groupe linguistique à l'Assemblée réunie, des bulletins de vote de couleurs différentes seront distribués aux membres francophones et aux membres néerlandophones.

Aangezien het reglement in zijn artikel 20 de meerderheid in elke taalgroep oplegt in de Verenigde Vergadering zullen stembiljetten van een verschillende kleur aan de Nederlandstalige leden en aan de Franstalige leden worden uitgedeeld.

M. Maingain demande la parole.

M. Moureaux. — Monsieur le Président, en ce qui concerne l'ordre des travaux, j'insiste sur le fait qu'il s'agit d'un vote secret, en vertu du règlement, et que lors d'un vote secret, conformément aux traditions parlementaires, il n'y a pas d'explication de vote ni de débat.

Je demande donc qu'aucune déclaration n'ait lieu avant le vote. Tel est d'ailleurs l'avis de tous les chefs de groupe.

M. Hasquin. — Nous en avons d'ailleurs convenu en réunion des chefs de groupe, Monsieur le Président!

M. le Président. — C'est exact!

Monsieur Maingain, si vous insistez pour intervenir, je soumettrai à un vote de procédure la non-intervention et la non-déclaration de vote.

M. Maingain. — Si je ne puis intervenir dans cette Assemblée, cela ne m'empêchera pas de relayer en d'autres lieux le propos que je voulais tenir ici... (*Protestations sur divers bancs.*)

M. le Président. — Monsieur Maingain, vous avez entendu le vœu émis par les chefs de groupes. Si vous insistez, je procéderai à un vote de procédure.

M. Maingain. — Mon propos ne portait pas sur le principe des personnes. Donc, en cela je ne trahis pas le vote secret. Mon intervention portait... (*Tumultes sur les bancs.*)

M. le Président. — Monsieur Maingain, je vous demande de renoncer à prendre la parole; sinon je dois soumettre votre intervention à un vote de procédure.

M. Maingain. — Je m'incline, Monsieur le Président.

M. le Président. — Je vous remercie.

A l'appel de son nom, chaque membre est prié de venir déposer son bulletin non signé dans l'urne.

Ik verzoek elk lid bij het afroepen van zijn naam zijn ongetekende stembrief in de stembus te komen deponeren.

J'invite Mme Guillaume, Secrétaire, à procéder à l'appel nominal.

Ik verzoek Mevrouw Guillaume, Secretaris, te beginnen met de naamafroeping.

— Il est procédé à l'appel nominal.

Tot naamafroeping wordt overgegaan.

M. le Président. — Tout le monde a-t-il voté? (*Oui.*)

Heeft iedereen gestemd? (*Ja.*)

Le scrutin est clos.

De stemming is gesloten.

— Il est procédé au dépouillement des bulletins.

Tot de telling van de stemmen wordt overgegaan.

VOTES NOMINATIFS

NAAMSTEMMINGEN

M. le Président. — L'ordre du jour appelle les votes nominatifs sur les projets d'ordonnance dont l'examen est terminé.

Aan de orde zijn de naamstemmingen over de ontwerpen van ordonnantie waarvan de bespreking is beëindigd.

PROJET D'ORDONNANCE CONTENANT LE BUDGET DES VOIES ET MOYENS DE LA COMMISSION COM- MUNAUTAIRE COMMUNE POUR L'ANNEE BUDGE- TAIRE 1992

Vote sur l'ensemble

ONTWERP VAN ORDONNANTIE HOUDENDE DE MID- DELENBEGROTING VAN DE GEMEENSCHAPPE- LIJKE GEMEENSCHAPSCOMMISSIE VOOR HET BEGROTINGSJAAR 1992

Stemming over het geheel

M. le Président. — Mesdames, Messieurs, nous passons maintenant au vote sur l'ensemble du projet d'ordonnance.

Dames en Heren, wij stemmen nu over het geheel van het ontwerp van ordonnantie.

— Il est procédé au vote.

Tot stemming wordt overgegaan.

— Résultat du vote.

55 membres sont présents.

29 votent oui dans le goupe linguistique français.

7 votent oui dans le groupe linguistique néerlandais.

6 votent non dans le groupe linguistique français.

1 vote non dans le groupe linguistique néerlandais.

12 s'abstiennent dans le groupe linguistique français.

Uitslag van de stemming.

55 leden zijn aanwezig.

29 stemmen ja in de Franse taalgroep.

7 stemmen ja in de Nederlandse taalgroep.

6 stemmen neen in de Franse taalgroep.

1 stemt neen in de Nederlandse taalgroep.

12 onthouden zich in de Franse taalgroep.

En conséquence, l'Assemblée réunie adopte le projet d'ordonnance qui sera soumis à la sanction du Collège réuni.

Bijgevolg neemt de Verenigde Vergadering het ontwerp van ordonnantie aan: het zal aan het Verenigd College ter bekrachtiging worden voorgelegd.

Ont voté oui:

Ja hebben gestemd:

Groupe linguistique français — Franse taalgroep:

Mme Carton de Wiart, MM. Clerfayt, Cornelissen, De Coster, de Marcken de Merken, de Patoul, Mme Dereppe, M. Escolar, Mme Foucart, M. Gosuin, Mme Guillaume-Vanderroost, MM. Harmel, Hotyat, Huygens, Mme Jacobs, MM. Leduc, Lemaire, Leroy, Magerus, Maison, Moureaux, Parmentier, Picqué, Poulet, Roelants du Vivier, Thys, van Eyll, Mmes Van Tichelen, Willame.

Nederlandse taalgroep — Groupe linguistique néerlandais:

De heren Anciaux, Béghin, Chabert, Garcia, Grijp, mevrouw Schoenmaekers-Clerckx, de heer Vandebossche.

Ont voté non:

Neen hebben gestemd:

Groupe linguistique français — Franse taalgroep:

MM. Adriaens, Debry, Drouart, Duponcelle, Mmes Huytebroeck, Nagy.

Nederlandse taalgroep — Groupe linguistique néerlandais:

De heer Cauwelier.

Se sont abstenus:

Onthouden hebben zich:

Groupe linguistique français — Franse taalgroep:

MM. Cools, de Clippele, de Lobkowicz, Galand, Guillaume, Hasquin, Lejeune, Mesot, Michel, Rens, Simonet, Zenner.

M. le Président. — Les membres qui se sont abstenus sont invités à justifier leur abstention.

M. de Clippele. — Monsieur le Président, j'ai pairé avec M. Beauthier.

M. Rens. — J'ai pairé avec M. André.

PROJET D'ORDONNANCE CONTENANT LE BUDGET DES DEPENSES DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE COMMUNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1992

Votes réservés

ONTWERP VAN ORDONNANTIE HOUDENDE DE UITGAVENBEGROTING VAN DE GEMEENSCHAPPELIJKE GEMEENSCHAPSCOMMISSIE VOOR HET BEGROTINGSJAAR 1992

Aangehouden stemmingen

M. le Président. — Nous allons procéder au vote sur l'amendement et l'article réservés du projet d'ordonnance.

Wij zullen over de aangehouden amendement en artikel van het ontwerp van ordonnantie stemmen.

Mesdames, Messieurs, nous passons maintenant au vote sur l'amendement (n° 1) de MM. Duponcelle et Galand au tableau budgétaire.

Dames en Heren, wij stemmen nu over het amendement (nr. 1) van de heren Duponcelle en Galand op de begrotingstabel.

— Il est procédé au vote.

Tot stemming wordt overgegaan.

— Résultat du vote.

53 membres sont présents.

28 votent non dans le groupe linguistique français.

6 votent non dans le groupe linguistique néerlandais.

16 votent oui dans le groupe linguistique français.

1 vote oui dans le groupe linguistique néerlandais.

2 s'abstiennent dans le groupe linguistique français.

Uitslag van de stemming.

53 leden zijn aanwezig.

28 stemmen neen in de Franse taalgroep.

6 stemmen neen in de Nederlandse taalgroep.

16 stemmen ja in de Franse taalgroep.

1 stemt ja in de Nederlandse taalgroep.

2 onthouden zich in de Franse taalgroep.

En conséquence, l'amendement est rejeté.

Bijgevolg is het amendement verworpen.

Ont voté non :

Neen hebben gestemd :

Groupe linguistique français — Franse taalgroep :

Mme Carton de Wiart, MM. Clerfayt, Cornelissen, De Coster, Demannez, de Marcken de Merken, de Patoul, Mme Dereppe, M. Escolar, Mmes Foucart, Guillaume-Vanderroost, MM. Harmel, Hotyat, Huygens, Mme Jacobs, MM. Leduc, Lemaire, Leroy, Magerus, Maison, Moureaux, Parmentier, Picqué, Poulet, Roelants du Vivier, Thys, Mmes Van Tichelen, Willame.

Nederlandse taalgroep — Groupe linguistique néerlandais :

De heren Anciaux, Béghin, Chabert, Garcia, mevrouw Schoenmaekers-Clerckx, de heer Vandenbossche.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

Groupe linguistique français — Franse taalgroep :

MM. Adriaens, Cools, Debry, de Lobkowicz, Drouart, Duponcelle, Galand, Guillaume, Hasquin, Mme Huytebroeck, MM. Lejeune, Mesot, Michel, Mme Nagy, MM. Simonet, Zenner.

Nederlandse taalgroep — Groupe linguistique néerlandais :

De heer Cauwelier.

Se sont abstenus :

Onthouden hebben zich :

Groupe linguistique français — Franse taalgroep :

MM. de Clippele, Rens.

M. le Président. — Mesdames, Messieurs, nous passons maintenant au vote sur le tableau et l'article 2.

Dames en Heren, wij stemmen nu over de tabel en het artikel 2.

— Il est procédé au vote.

Tot stemming wordt overgegaan.

— Résultat du vote.

54 membres sont présents.

29 votent oui dans le groupe linguistique français.

6 votent oui dans le groupe linguistique néerlandais.

16 votent non dans le groupe linguistique français.

1 vote non dans le groupe linguistique néerlandais.

2 s'abstiennent dans le groupe linguistique français.

Uitslag van de stemming.

- 54 leden zijn aanwezig.
- 29 stemmen ja in de Franse taalgroep.
- 6 stemmen ja in de Nederlandse taalgroep.
- 16 stemmen neen in de Franse taalgroep.
- 1 stemt neen in de Nederlandse taalgroep.
- 2 onthouden zich in de Franse taalgroep.

En conséquence, l'article 2 est adopté ainsi que le tableau budgétaire.

Bijgevolg zijn artikel 2 en de begrotingstabel aangenomen.

Ont voté oui:

Ja hebben gestemd:

Groupe linguistique français — Franse taalgroep:

Mme Carton de Wiart, MM. Clerfayt, Cornelissen, De Coster, Demannez, de Marcken de Merken, de Patoul, Mme Dereppe, M. Escolar, Mmes Foucart, Guillaume-Vanderroost, MM. Harmel, Hotyat, Huygens, Mme Jacobs, MM. Leduc, Lemaire, Leroy, Magerus, Maingain, Maison, Moureaux, Parmentier, Picqué, Pouillet, Roelants du Vivier, Thys, Mmes Van Tichelen, Willame.

Nederlandse taalgroep — Groupe linguistique néerlandais:

De heren Anciaux, Béghin, Chabert, Garcia, mevrouw Schoenmaekers-Clerckx, de heer Vandenbossche.

Ont voté non:

Neen hebben gestemd:

Groupe linguistique français — Franse taalgroep:

MM. Adriaens, Cools, Debry, de Lobkowicz, Drouart, Duponcelle, Galand, Guillaume, Hasquin, Mme Huytebroeck, MM. Lejeune, Mesot, Michel, Mme Nagy, MM. Simonet, Zenner.

Nederlandse taalgroep — Groupe linguistique néerlandais:

De heer Cauwelier.

Se sont abstenus:

Onthouden hebben zich:

Groupe linguistique français — Franse taalgroep:

MM. de Clippele, Rens.

Vote sur l'ensemble — Stemming over het geheel

M. le Président. — Mesdames, Messieurs, nous passons maintenant au vote sur l'ensemble du projet d'ordonnance.

Dames en Heren, wij stemmen nu over het geheel van het ontwerp van ordonnantie.

— Il est procédé au vote.

Tot stemming wordt overgegaan.

— Résultat du vote.

- 54 membres sont présents.
- 29 votent oui dans le groupe linguistique français.
- 6 votent oui dans le groupe linguistique néerlandais.
- 16 votent non dans le groupe linguistique français.
- 1 vote non dans le groupe linguistique néerlandais.
- 2 s'abstiennent dans le groupe linguistique français.

Uitslag van de stemming.

- 54 leden zijn aanwezig.
- 29 stemmen ja in de Franse taalgroep.
- 6 stemmen ja in de Nederlandse taalgroep.
- 16 stemmen neen in de Franse taalgroep.
- 1 stemt neen in de Nederlandse taalgroep.
- 2 onthouden zich in de Franse taalgroep.

En conséquence, l'Assemblée réunie adopte le projet d'ordonnance qui sera soumis à la sanction du Collège réuni.

Bijgevolg neemt de Verenigde Vergadering het ontwerp van ordonnantie aan: het zal aan het Verenigd College ter bekrachtiging worden voorgelegd.

Ont voté oui:

Ja hebben gestemd:

Groupe linguistique français — Franse taalgroep:

Mme Carton de Wiart, MM. Clerfayt, Cornelissen, De Coster, Demannez, de Marcken de Merken, de Patoul, Mme Dereppe, M. Escolar, Mmes Foucart, Guillaume-Vanderroost, MM. Harmel, Hotyat, Huygens, Mme Jacobs, MM. Leduc, Lemaire, Leroy, Magerus, Maingain, Maison, Moureaux, Parmentier, Picqué, Pouillet, Roelants du Vivier, Thys, Mmes Van Tichelen, Willame.

Nederlandse taalgroep — Groupe linguistique néerlandais:

De heren Anciaux, Béghin, Chabert, Garcia, mevrouw Schoenmaekers-Clerckx, de heer Vandenbossche.

Ont voté non:

Neen hebben gestemd:

Groupe linguistique français — Franse taalgroep:

MM. Adriaens, Cools, Debry, de Lobkowicz, Drouart, Duponcelle, Galand, Guillaume, Hasquin, Mme Huytebroeck, MM. Lejeune, Mesot, Michel, Mme Nagy, MM. Simonet, Zenner.

Nederlandse taalgroep — Groupe linguistique néerlandais:

De heer Cauwelier.

Se sont abstenus:

Onthouden hebben zich:

Groupe linguistique français — Franse taalgroep:

MM. de Clippele, Rens.

**BUDGET ADMINISTRATIF DE LA COMMISSION
COMMUNAUTAIRE COMMUNE POUR L'ANNEE
BUDGETAIRE 1992**

Vote sur la motion de conformité

**ADMINISTRATIEVE BEGROTING VAN DE GEMEENSCHAPPELIJKE
GEMEENSCHAPSCOMMISSIE
VOOR HET BEGROTINGSJAAR 1992**

Stemming over de conformiteitsmotie

M. le Président. — L'ordre du jour appelle le vote d'une motion de conformité relative au budget administratif de la Commission communautaire commune pour l'année budgétaire 1992.

Aan de orde is de naamstemming over een conformiteitsmotie met betrekking tot de administratieve begroting van de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie voor het begrotingsjaar 1992.

En leur réunion du 6 décembre 1991, les Commissions réunies de la Santé et des Affaires sociales ont constaté la conformité du budget administratif de la Commission communautaire commune pour l'année budgétaire 1992 avec le contenu et les objectifs du projet d'ordonnance contenant le budget des dépenses de la Commission communautaire commune pour l'année budgétaire 1992 et ont recommandé l'adoption par l'Assemblée réunie d'une proposition de motion en ce sens.

La proposition de motion de conformité est distribuée sur les bancs et libellée comme suit:

«L'Assemblée réunie,

Vu la recommandation des Commissions réunies de la Santé et des Affaires sociales,

Constata la conformité du budget administratif de la Commission communautaire commune pour l'année budgétaire 1992 avec le contenu et les objectifs du projet d'ordonnance contenant le budget des dépenses de la Commission communautaire commune pour l'année budgétaire 1992.»

In de vergadering van 6 december 1991 hebben de Verenigde Commissies voor de Gezondheid en de Sociale Zaken, de conformiteit van de administratieve begroting van de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie voor het begrotingsjaar 1992 met de inhoud en de doelstellingen van het ontwerp van ordonnantie houdende de Uitgavenbegroting van de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie voor het begrotingsjaar 1992 vastgesteld en de aanneming door de

Verenigde Vergadering van een voorstel van motie in die zin aanbevolen.

Het voorstel van conformiteitsmotie wordt op de banken rondgedeeld. Het luidt als volgt:

«De Verenigde Vergadering,

Aangezien de aanbeveling van de Verenigde Commissies voor de Gezondheid en de Sociale Zaken,

Stelt vast de conformiteit van de administratieve begroting van de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie voor het begrotingsjaar 1992 met de inhoud en de doelstellingen van het ontwerp van ordonnantie houdende de Uitgavenbegroting van de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie voor het begrotingsjaar 1992.»

Je mets cette proposition de motion aux voix.

Ik breng dit voorstel van motie ter stemming.

Quelqu'un demande-t-il la parole pour une explication de vote? (*Non.*)

Vraagt iemand het woord voor een stemverklaring? (*Neen.*)

— Il est procédé au vote.

Tot stemming wordt overgegaan.

— Résultat du vote.

54 membres sont présents.

29 votent oui dans le groupe linguistique français.

6 votent oui dans le groupe linguistique néerlandais.

18 s'abstiennent dans le groupe linguistique français.

1 s'abstient dans le groupe linguistique néerlandais.

Uitslag van de stemming.

54 leden zijn aanwezig.

29 stemmen ja in de Franse taalgroep.

6 stemmen ja in de Nederlandse taalgroep.

18 onthouden zich in de Franse taalgroep.

1 onthoudt zich in de Nederlandse taalgroep.

En conséquence, la motion de conformité est adoptée.

Bijgevolg is de conformiteitsmotie aangenomen.

Ont voté oui:

Ja hebben gestemd:

Groupe linguistique français — Franse taalgroep:

Mme Carton de Wiart, MM. Clerfayt, Cornelissen, De Coster, Demannez, de Marcken de Merken, de Patoul, Mme Dereppe, M. Escolar, Mmes Foucart, Guillaume-Vanderroost, MM. Harmel, Hotyat, Huygens, Mme Jacobs, MM. Leduc, Lemaire, Leroy, Magerus, Maingain, Maison, Moureaux, Parmentier, Picqué, Poulet, Roelants du Vivier, Thys, Mmes Van Tichelen, Willame.

Nederlandse taalgroep — Groupe linguistique néerlandais:

De heren Anciaux, Béghin, Chabert, Garcia, mevrouw Schoenmaekers-Clerckx, de heer Vandebossche.

Se sont abstenus:

Onthouden hebben zich:

Groupe linguistique français — Franse taalgroep:

MM. Adriaens, Cools, Debry, de Clippele, de Lobkowicz, Drouart, Duponcelle, Galand, Guillaume, Hasquin, Mme Huytebroeck, MM. Lejeune, Mesot, Michel, Mme Nagy, MM. Rens, Simonet, Zenner.

Nederlandse taalgroep — Groupe linguistique néerlandais:

De heer Cauwelier.

RESULTAT DU SCRUTIN SECRET

UITSLAG VAN DE GEHEIME STEMMING

M. le Président. — Voici le résultat du scrutin secret.

Ziehier de uitslag van de geheime stemming.

33 membres votent oui dans le groupe linguistique français.

33 leden stemmen ja in de Franse taalgroep.

8 membres votent oui dans le groupe linguistique néerlandais.

8 leden stemmen ja in de Nederlandse taalgroep.

3 membres votent non dans le groupe linguistique français.

3 leden stemmen neen in de Franse taalgroep.

Il y a 8 bulletins blancs ou nuls émanant du groupe linguistique français.

Er zijn 8 blanco en ongeldige stemmen van de Franse taalgroep.

MM./de heren Bruno Ducoli, Michel Ottati, Mme/Mevr. Loredana Marchi, M./de heer Javier Leunda, Mme/Mevr. Evgenia Papagiannea, MM./de heren Ahmed Bahria, Mohamed Chater, Ahmed El Ktibi, Abdel El Mouden, Abdel Fargaoui, Mmes/Mevr. Afida Bachir, Nesrin Aydin, Muserref Camogluo, Nuran Cicekciler, Salima Nacer, MM./de heren Nguyen Hung Lan, Ilungu Buyani, Mme/Mevr. Angela Beau-fays-Herrero

sont donc désignés en qualité de représentants des populations d'origine étrangère au sein de la Commission mixte de concertation entre les institutions régionales et les milieux de population d'origine étrangère de la Région de Bruxelles-Capitale.

zijn dus aangewezen als vertegenwoordigers van bevolkingsgroepen van buitenlandse oorsprong binnen de Gemengde Commissie ter overleg tussen de gewestelijke instellingen en de bevolkingsgroepen van buitenlandse oorsprong in het Brusselse Hoofdstedelijk Gewest.

La séance plénière de l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune est close.

De plenaire vergadering van de Verenigde Vergadering van de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie is gesloten.

Je rappelle que la réunion du Conseil régional aura lieu à 16 h 30.

Ik herinner dat de vergadering van de Hoofdstedelijke Raad zal plaatshebben om 16 u. 30.

— La séance plénière est levée à 13 h 15.

De plenaire vergadering wordt geheven om 13 u. 15.

Prochaine séance plénière sur convocation du Président.

Volgende plenaire vergadering op bijeenroeping van de Voorzitter.

ANNEXE

MODIFICATIONS DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS

Par lettre du 18 décembre dernier, le groupe PRL communique la désignation de:

— M. Jacques De Grave comme membre effectif de la Commission de la Santé en remplacement de M. Stéphane de Lobkowicz;

— M. Christian Lejeune comme membre suppléant de la Commission de la Santé en remplacement de Mme Marie-Laure Stengers;

— Mme Marion Lemesre comme membre suppléant de la Commission de la Santé en remplacement de M. Eric van Weddingen;

— M. Jacques De Grave comme membre suppléant de la Commission des Affaires sociales en remplacement de M. Armand De Decker;

— M. Alain Zenner comme membre suppléant de la Commission des Affaires sociales en remplacement de Mme Marie-Laure Stengers.

Par lettre du 18 décembre dernier, le groupe FDF-ERE communique la désignation de:

— M. Christian Smal comme membre suppléant de la Commission des Affaires sociales en remplacement de M. Didier van Eyll.

Par lettre du 18 décembre dernier, le groupe PSC communique la désignation de:

— M. Michel Lemaire comme membre effectif de la Commission de la Santé en remplacement de Mme Nathalie de T'Serclaes;

— M. Jean Leroy comme membre suppléant de la Commission de la Santé en remplacement de M. Michel Lemaire;

— M. Michel Demaret comme membre suppléant de la Commission des Affaires sociales en remplacement de Mme Nathalie de T'Serclaes.

BIJLAGE

WIJZIGINGEN VAN DE SAMENSTELLING VAN DE COMMISSIES

Bij brief van 18 december jl. deelt de PRL-fractie de aanwijzing mede van:

— De heer Jacques De Grave als vast lid van de Commissie voor de Gezondheid ter vervanging van de heer Stéphane de Lobkowicz;

— De heer Christian Lejeune als plaatsvervangend lid van de Commissie voor de Gezondheid ter vervanging van mevrouw Marie-Laure Stengers;

— Mevrouw Marion Lemesre als plaatsvervangend lid van de Commissie voor de Gezondheid ter vervanging van de heer Eric van Weddingen;

— De heer Jacques De Grave als plaatsvervangend lid van de Commissie voor de Sociale Zaken ter vervanging van de heer Armand De Decker;

— De heer Alain Zenner als plaatsvervangend lid van de Commissie voor de Sociale Zaken ter vervanging van mevrouw Marie-Laure Stengers.

Bij brief van 18 december jl. deelt de FDF-ERE-fractie de aanwijzing mede van:

— De heer Christian Smal als plaatsvervangend lid van de Commissie voor de Sociale Zaken ter vervanging van de heer Didier van Eyll.

Bij brief van 18 december jl. deelt de PSC-fractie de aanwijzing mede van:

— De heer Michel Lemaire als vast lid van de Commissie voor de Gezondheid ter vervanging van mevrouw Nathalie de T'Serclaes;

— De heer Jean Leroy als plaatsvervangend lid van de Commissie voor de Gezondheid ter vervanging van de heer Michel Lemaire;

— De heer Michel Demaret als plaatsvervangend lid van de Commissie voor Sociale Zaken ter vervanging van mevrouw Nathalie de T'Serclaes.